



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

81^e séance plénière

Jeudi 22 juin 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

*En l'absence du Président, M. Ousman (Niger),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/77/266 et A/77/718)

M. Khng (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour remercie les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie du travail qu'ils ont accompli en tant que cofacilitateurs des négociations portant sur la résolution relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a conduit à l'adoption de l'importante résolution 77/298.

L'élimination du terrorisme exige des efforts constants et une coopération sans faille de la part de tous les États Membres aux niveaux national, régional et international. Dans le climat géopolitique tendu d'aujourd'hui, il est d'autant plus important d'œuvrer de concert pour empêcher les groupes terroristes d'exploiter les vulnérabilités qui ont pu être exacerbées par les défis mondiaux. Dans ce contexte, la Stratégie mondiale reste un outil important pour renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Son examen à intervalles réguliers permet aux États Membres de veiller à ce que la Stratégie reste pertinente et conforme à nos priorités. Je voudrais formuler trois brèves observations sur la résolution qui a été adoptée.

Premièrement, nous nous réjouissons de constater que la résolution relative au huitième examen a été adoptée par consensus. Cela envoie un message fort, à savoir que les États Membres sont résolument unis contre la menace mondiale que représente le terrorisme.

Deuxièmement, il faut une application équilibrée des quatre piliers de la Stratégie. Nous soulignons également que c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de la mise en œuvre de la Stratégie.

Troisièmement, nous nous félicitons du cycle d'examen triennal dont fait l'objet la résolution, ce qui permettra de faire concorder le prochain examen de la Stratégie avec le vingtième anniversaire de cette dernière. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner les moyens dont nous pouvons renforcer notre approche stratégique et opérationnelle commune de la lutte contre le terrorisme en 2026, tout en préservant l'équilibre entre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Singapour demeure attachée à la lutte contre le terrorisme international. Nous avons adopté une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics afin de maintenir une coordination étroite entre les organismes gouvernementaux dans la lutte contre les menaces posées par le terrorisme. Dans le même temps, nous mobilisons activement la communauté et les acteurs commerciaux et privés pour gérer plus efficacement ces menaces. En complément de sa stratégie de lutte contre le terrorisme, le Gouvernement singapourien a également achevé l'année dernière l'élaboration de sa stratégie nationale de lutte contre le financement du terrorisme,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



qui a depuis été rendue publique. La stratégie sert de feuille de route pour prévenir, détecter et réprimer le financement du terrorisme, et englobe les éléments suivants : le recensement coordonné et exhaustif des risques ; un cadre juridique et de sanctions solide ; un régime réglementaire rigoureux et un cadre de surveillance axé sur les risques ; des actions décisives en matière d'application de la loi ; et des partenariats et une coopération à l'échelle internationale. Sur ce dernier point, Singapour a noué de solides relations de travail avec ses partenaires internationaux afin de favoriser la coopération dans la lutte contre le financement du terrorisme et de veiller à rester au fait des typologies de financement du terrorisme.

Singapour continue aussi de participer activement à la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre le terrorisme, étant donné que la coopération internationale et l'échange de renseignements sont essentiels pour prévenir et dissuader les gens de commettre des attaques terroristes. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, nous contribuons activement et apportons notre soutien aux activités régionales de lutte contre le terrorisme, en particulier celles organisées dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. À l'ONU, nous appuyons bien entendu la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et nous avons participé à la troisième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est tenue au début de cette semaine. Singapour continuera de collaborer avec la communauté internationale dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

M. Sakowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice. Je saisis cette occasion pour formuler quelques remarques à titre national. Toutefois, avant cela, je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour remercier les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie de l'immense travail et des efforts considérables investis dans l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de cette année. Nous nous félicitons également de l'adoption, plus tôt dans la journée, de la résolution relative au huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298).

Il y a deux ans, lorsque nous avons débattu du même sujet (voir A/75/PV.88), personne n'aurait pu imaginer qu'un an plus tard, nous assisterions à l'horrible guerre que connaît l'Europe en raison de l'agression gratuite menée par la Russie contre l'Ukraine. C'est pourtant ce qui s'est passé et, dans les faits, cela signifie que les menaces classiques pesant sur la sécurité ont fait un

retour inattendu et sont devenues le défi numéro un pour la sécurité régionale et mondiale. La Russie a choisi la voie d'une guerre à grande échelle contre son voisin, et non seulement cette situation est source d'instabilité, de vulnérabilité et d'enterrement des accords existants, ainsi que de souffrance pour des personnes innocentes, mais, dans le contexte du présent débat, elle a aussi inspiré et même encouragé de nombreuses organisations terroristes dans le monde entier. Celles-ci tirent parti de cette dynamique, alors que la majeure partie du monde s'efforce d'aider la victime et de mettre en échec l'agresseur. Nous craignons que cela n'entraîne des conséquences alarmantes, et ce, dans un avenir pas si lointain.

Cela ne signifie évidemment pas que la lutte contre le terrorisme a d'une manière ou d'une autre perdu de sa pertinence. Les exemples d'activités terroristes dans le monde sont nombreux. Daech, Al-Qaïda et nombre de leurs affiliés, malgré leurs pertes, sont toujours en activité et continuent même à reconstruire leurs structures. Ils ont modifié leurs tactiques et recrutent de nouveaux membres, notamment en utilisant la propagande en ligne. Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur la grave menace que représentent l'extrémisme violent et le terrorisme à motivation politique ou idéologique.

Certaines régions demandent davantage d'assistance et d'aide pour lutter contre les groupes terroristes. C'est le cas de l'Afrique. Bien qu'ils aient essuyé d'importants revers, les terroristes continuent de perpétrer des attaques un peu partout sur le continent. L'attaque menée il y a quelques jours contre une école dans l'ouest de l'Ouganda est un nouvel exemple effroyable de ce type d'actes. De plus, des forces paramilitaires et des mercenaires, comme le groupe russe Wagner, contribuent aux problèmes et alimentent les conflits au lieu de lutter contre le terrorisme. Nous devons tenir compte des faits et des conséquences potentielles. Il ne fait cependant aucun doute que l'Afrique a besoin d'une coopération accrue et d'un plus grand nombre d'initiatives. Nous appuyons tout particulièrement les initiatives locales qui mettent l'accent sur la prévention et la protection des populations civiles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes également préoccupés par la menace croissante que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en Afghanistan et la possibilité de voir ses activités s'étendre à l'Asie centrale.

Partout dans le monde, les États Membres de l'ONU ont fait d'énormes progrès dans la lutte contre le terrorisme. De nombreuses cellules terroristes ont été démantelées. Des efforts considérables ont été déployés en

matière d'aide humanitaire et de stabilisation. L'expérience de la communauté internationale nous appelle à adopter une approche pluridisciplinaire et interinstitutions cohérente en vue de lutter efficacement contre le terrorisme, tout en veillant à ce que les mesures prises respectent les droits humains et les libertés fondamentales. Nous devons traiter tous les aspects et toutes les étapes du terrorisme. En d'autres termes, nous devons adopter dans le cadre de la lutte contre le terrorisme une approche globale qui tienne compte de ses causes profondes. Notre principal objectif doit être d'aider les personnes dans le besoin. La Pologne est pleinement favorable à une approche qui mobilise l'ensemble de la société et appelle à une amélioration de la collaboration et de la coopération entre les gouvernements et les organismes d'État, le secteur privé et la société civile. Des progrès restent à faire en ce qui concerne l'échange d'informations, la mise en commun des bonnes pratiques et, enfin et surtout, la coopération sur le terrain.

Les nouvelles tactiques employées par les groupes extrémistes et terroristes exigent de nouvelles réponses. Par exemple, nous devons examiner de plus près le problème que pose l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies, telles que les drones, la technologie tridimensionnelle et l'intelligence artificielle, ainsi que l'évolution des outils d'information et de communication, en particulier en ce qui concerne Internet, pour n'en citer que quelques-unes. De nouvelles initiatives doivent être prises pour renforcer les mesures en place afin d'empêcher les groupes terroristes d'obtenir un soutien financier, y compris au moyen des cryptomonnaies.

Nous nous inquiétons de la diffusion de la propagande extrémiste et de ses répercussions sur les jeunes générations. Nous avons donc le devoir et l'obligation de créer un environnement qui ne soit pas propice au terrorisme et à l'extrémisme radical et de formuler des contre-discours sur le terrorisme et, dans une perspective plus large, sur la résilience de la société, avec la participation de nombreux acteurs, notamment les gouvernements, les familles, les jeunes, les femmes, les chefs religieux, les responsables culturels et éducatifs, les médias et le secteur privé.

La position polonaise sur la lutte contre le terrorisme est claire : nous devons rester forts et coopérer de manière ciblée et solidaire. Notre engagement à prévenir et à combattre le terrorisme demeure inébranlable. La Pologne continuera d'œuvrer dans ce sens aux côtés de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Coalition mondiale contre

Daech et d'autres partenaires dont la coopération apporte une valeur ajoutée à la lutte contre cette menace.

Nous sommes conscients des besoins accrus en matière de stabilisation. Malgré les défis posés par la pandémie et l'agression de la Russie contre l'Ukraine, nous sommes prêts à continuer de concourir à ces efforts. Depuis 2012, nous participons à différents projets d'aide humanitaire et de stabilisation dans de nombreuses régions. Notre soutien passe par des canaux bilatéraux et multilatéraux, notamment l'ONU, l'Union européenne et le Comité international de la Croix-Rouge. Rien que cette année, le Ministère polonais des affaires étrangères a débloqué plus de 1,85 million de dollars au titre de l'aide humanitaire pour appuyer les efforts de stabilisation menés dans les pays du Moyen-Orient touchés par des activités terroristes. Nous sommes convaincus que nos efforts conjoints sont utiles à la communauté des Nations Unies en ce qu'ils permettent de lutter efficacement contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Nous nourrissons l'espoir que le prochain examen apportera des résultats encore plus tangibles à cet égard.

M. Imohe (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) (voir A/77/PV.80).

Je saisis cette occasion pour exprimer ma plus vive reconnaissance aux cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, de la Tunisie, et l'Ambassadeur Bob Rae, du Canada, ainsi qu'à leurs experts, M. Hussein Hirji et M. Yassine Salah, pour leur dévouement inébranlable et pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour mener à bien ce huitième examen.

Avant toute chose, le Nigéria condamne sans équivoque toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. En tant que nation à l'avant-garde de la lutte internationale contre cette menace, nous restons déterminés à renforcer les mesures multilatérales de lutte contre ce fléau. Conscient de la nécessité de préserver l'équilibre de la Stratégie et d'améliorer les outils de sa mise en œuvre, le Nigéria a participé activement et ouvertement, dans un esprit de compromis, au huitième processus d'examen de la Stratégie.

L'adoption par consensus de la résolution (résolution 77/298), une tradition depuis 2006, signale une fois de plus et avec force que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est condamné à l'échelle mondiale. Bien que la recherche d'un consensus ait posé

des difficultés, comme l'ont souligné plusieurs délégations, en particulier l'OCI, nous nous félicitons de l'ajout d'éléments essentiels. Le texte reconnaît plus particulièrement que les solutions lancées, défendues et portées depuis l'échelon local, répondant aux besoins locaux, sont indispensables pour garantir l'efficacité des stratégies de lutte contre le terrorisme. Cela témoigne de la volonté de l'Assemblée générale de produire un document évolutif qui soit en phase avec le paysage actuel des menaces.

En outre, nous félicitons le Secrétaire général pour ses rapports très utiles (A/77/266 et A/77/718) sur la mise en œuvre de la Stratégie et la menace posée par Daech, qui donnent des orientations fiables aux États Membres, à l'ONU et à l'ensemble de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous remercions également le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les autres institutions spécialisées des Nations Unies regroupées au sein du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme d'aider continuellement le Nigéria à relever les problèmes qu'il rencontre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nous devons en permanence garder à l'esprit qu'aucun pays ni aucune région n'est à l'abri de la menace terroriste, une menace en constante évolution. Une coopération multidimensionnelle aux niveaux national, régional et international, axée sur la prévention et le renforcement de la résilience, joue un rôle déterminant dans la lutte contre la propagation du terrorisme. Le Nigéria reste déterminé à mettre en œuvre une stratégie cohérente de lutte globale contre le terrorisme, en s'attaquant aux conditions propices à son essor. La prévention est au cœur de notre stratégie, et nous n'avons cessé d'intensifier nos efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, en renforçant les cadres législatifs et institutionnels et en progressant dans les domaines du contrôle, des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration.

L'adoption en 2022 de la loi sur la prévention et l'interdiction du terrorisme constitue une étape majeure, car elle porte création d'un centre national de lutte contre le terrorisme chargé de mieux coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de lutte contre le terrorisme au Nigéria. Qui plus est, cette loi fournit le cadre juridique nécessaire à la création d'un comité national des sanctions dont la mission est de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement du terrorisme. Elle crée aussi un fonds spécial au profit des victimes, hébergé

au sein du Bureau du Procureur général, qui offre des services d'indemnisation, de restitution et de dédommagement aux victimes du terrorisme. Par ailleurs, un centre national de contrôle des armes légères et de petit calibre a été mis sur pied afin de renforcer la capacité du Nigéria d'endiguer les mouvements illicites de ce type d'armes dans la région.

Le Nigéria accorde une grande importance à la lutte contre le financement du terrorisme, et nous sommes déterminés à combattre l'utilisation malveillante du cyberspace et des nouvelles technologies par les entités terroristes. Nous continuerons de travailler de manière transparente avec les partenaires régionaux et internationaux pour lutter contre les menaces que Daech et Al-Qaida font peser sur l'Afrique.

Même si les propositions de certains États Membres n'ont pas pu trouver leur place dans le texte adopté, nous devons vraiment mesurer l'importance du processus que nous avons mené, et qui a mis au jour nombre de questions essentielles. Les États Membres doivent prendre acte de ces questions pertinentes et travailler au renforcement des réponses nationales, régionales et internationales qui sont opposées à ces menaces, à l'approche du neuvième examen. Nous avons bien à l'esprit les préoccupations sincères qui ont été exprimées durant le huitième examen, en ce qui concerne l'aggravation de la menace terroriste en Afrique, notamment l'influence de Daech et d'Al-Qaida sur les groupes affiliés aux groupes terroristes dans la région. Je crois que ces préoccupations ont été entendues et pointent peut-être la nécessité d'une participation accrue du Groupe des États d'Afrique au neuvième examen, en 2026, qui coïncidera avec le vingtième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En outre, le prochain sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, qui sera organisé par le Nigéria et le BLT à Abuja, au premier trimestre de 2024, revêt une importance notable pour le neuvième examen. Il sera l'occasion d'identifier les défis et de favoriser l'action collective, en donnant davantage de moyens aux institutions nationales et régionales pour contrer efficacement la menace du terrorisme en Afrique. Nous nous félicitons par avance de la participation des États africains et des principaux partenaires à cette manifestation cruciale.

Pour terminer, le Nigéria réaffirme son attachement indéfectible à la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie sur la base de ses quatre piliers, et nous accueillons avec une vive satisfaction l'occasion d'approfondir la collaboration avec l'ONU, les États Membres et les partenaires internationaux

en vue de l'élimination du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, non seulement en Afrique mais, plus largement, dans le monde entier.

M. Dzhaiani (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs et oratrices qui m'ont précédé pour saluer les efforts résolus du Canada et de la Tunisie en tant que cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous estimons que le document adopté tient généralement compte des menaces terroristes existantes et émergentes et fournit des pistes pour une mise en œuvre équilibrée des obligations des États Membres au titre des quatre piliers de la Stratégie. En même temps, du fait de son caractère consensuel, il lui manque certaines dispositions importantes qui auraient pu le rendre plus pertinent et plus en phase avec l'environnement de sécurité mondial et régional actuel et l'évolution des tendances du terrorisme international. Néanmoins, la Stratégie demeure un cadre important pour les efforts déployés à l'échelle internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Dans la résolution 77/298, adoptée aujourd'hui, nous avons une fois de plus confirmé notre respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité de tous les États, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Cette approche a considérablement gagné en pertinence dans le contexte de la guerre que la Russie fait actuellement à l'Ukraine. Nous avons également réaffirmé que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, le moment et les auteurs.

À cet égard, la lutte contre la prolifération croissante du terrorisme d'État est essentielle au succès des efforts antiterroristes mondiaux. Cette question particulière conserve une grande importance pour mon pays, alors que le monde entier a maintenant pu constater les méthodes de guerre purement terroristes qui sont employées par Moscou en Ukraine. On parle notamment de missiles qui pilonnent les infrastructures civiles, avec plus de 37 000 attaques dans tout le pays depuis le début de l'invasion. On parle également d'écocide. La nuit du 6 juin, la Russie a fait sauter le barrage de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, dans le territoire temporairement occupé de la région ukrainienne de Kherson. Cet acte terroriste brutal a causé la plus grande catastrophe écologique due à l'homme depuis des décennies en Europe, équivalente à l'emploi d'une arme de destruction massive. La Russie provoque également des catastrophes

écologiques localisées, tout le long de la ligne de front en Ukraine, en faisant sauter de plus petits barrages ou en y posant des mines et au moyen d'un chantage nucléaire qui s'adresse entre autres à des pays tiers.

La Russie a déployé jusqu'à 40 engins transportant des armes nucléaires sur le territoire de la Crimée temporairement occupée. Le déploiement de têtes nucléaires russes est également attendu sur le territoire d'un autre pays, frontalier de l'Ukraine. De hauts responsables de la Fédération de Russie menacent ouvertement la communauté internationale de leurs armes nucléaires. En outre, la Russie a posé des mines au niveau de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, sur le territoire temporairement occupé de l'Ukraine. Là se trouve la vraie menace d'une catastrophe nucléaire, non seulement pour l'Ukraine mais bien au-delà. La communauté internationale ne doit pas tolérer le terrorisme d'État auquel Moscou se livre dans sa guerre contre l'Ukraine. Tous les actes terroristes de l'État agresseur doivent être résolument condamnés et donner lieu à des poursuites.

Pour terminer, je souligne qu'il nous appartient de faire en sorte que tous les auteurs, organisateurs, inspireurs et parrains d'actes terroristes, quelle que soit leur identité, soient traduits en justice, et de veiller au plein respect du droit international. Il en va de notre responsabilité commune et mondiale.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de ses rapports publiés respectivement sous les cotes A/77/266 et A/77/718. Par ailleurs, ma délégation note avec satisfaction les progrès accomplis par les entités compétentes des Nations Unies en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui contribue aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et, partant, au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières et ne respecte aucune limite. Il est la cause d'immenses souffrances et perturbe et détruit la vie d'innombrables civils innocents. La facilité d'accès à Internet offre également de nouvelles possibilités aux terroristes, qui peuvent s'appuyer sur des plateformes en ligne pour propager leurs idéologies, exploiter les griefs d'autres personnes, mobiliser un appui et des partisans et chercher des financements. Dès lors, de quoi avons-nous besoin ?

Premièrement, il nous faut une approche globale et multidimensionnelle qui comprenne des mesures pour prévenir et combattre le terrorisme, y compris dans le domaine numérique, tout en garantissant le respect des

droits humains et de l'état de droit. C'est ce qu'il nous faut. Par conséquent, je me félicite de voir que ces éléments critiques figurent dans la dernière version de la Stratégie. De plus, l'adoption ce jour, par consensus, de la résolution 77/298, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, montre bien que la coopération internationale est un impératif pour trouver une solution globale et durable au terrorisme. Je remercie en particulier les deux coprésidents du processus intergouvernemental de leur leadership et de leurs efforts à cet égard.

La Thaïlande est déterminée à prévenir et combattre le terrorisme et souhaite souligner nos contributions à la lutte contre ce fléau, qui sont les suivantes.

Premièrement, au niveau national, nous avons récemment adopté des directives sur le renforcement de la coexistence sur fond de diversité sociale, ainsi que le nouveau plan d'action antiterroriste pour la période 2023–2027. Les directives mettent notamment l'accent sur l'éducation et l'autonomisation des jeunes. Des efforts et des moyens sont consacrés à l'amélioration des normes éducatives et à la promotion de la pensée critique, de la tolérance et du respect de la diversité, pour bâtir des sociétés résilientes où l'inclusivité et l'entente priment sur la division et les préjugés. Le nouveau plan d'action s'appuie sur des approches de prévention, d'intervention et de réadaptation, tout en mettant l'accent sur la coopération interinstitutions et la participation multipartite afin de lutter efficacement contre le terrorisme. Ces documents consacrent la promotion de la modération, des expressions pacifiques, du dialogue interconfessionnel et d'une culture de paix, tout en favorisant la création d'un environnement dans lequel les individus se sentent inclus, valorisés et responsabilisés, concept essentiel pour une solution globale et durable au terrorisme.

Deuxièmement, la contribution de la Thaïlande aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme s'étend au-delà de nos frontières. Nous travaillons avec nos partenaires pour faciliter le partage de renseignements et de bonnes pratiques, notamment par le biais de la base de données I-24/7 d'Interpol, afin d'identifier et de dissuader les combattants terroristes étrangers. Aux niveaux régional et sous-régional, nous participons activement aux Réunions ministérielles de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la criminalité transnationale, au Forum régional de l'ASEAN, au Groupe de travail conjoint sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, ainsi qu'à la réunion sous-régionale sur la lutte contre le

terrorisme et la sécurité transnationale. Nous participons aussi activement aux initiatives internationales, notamment au réseau mondial du Groupe d'action financière et au Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Ces instances sont des lieux importants de dialogue, de coordination et d'élaboration de stratégies efficaces pour faire face à l'évolution des menaces terroristes.

Troisièmement et enfin, la Thaïlande attache une grande importance au renforcement des capacités. Nous avons l'honneur d'être co-organisateurs de divers programmes et activités de lutte contre le terrorisme, dont un grand nombre avec des entités des Nations Unies. Par exemple, du 15 au 17 février, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, notre bureau du Conseil national de sécurité a organisé un atelier sur les communications stratégiques et de crise à l'échelle du Gouvernement afin de prévenir et de combattre l'extrémisme violent. Le mois suivant, le Ministère thaïlandais des affaires étrangères a organisé, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, un programme de formation sur la sensibilisation à la prolifération au niveau national et l'identification des produits de base. Nous estimons que le renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme est essentiel à la mise en œuvre efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme dans son ensemble.

Pour conclure, la Thaïlande réaffirme sa volonté de prévenir et de combattre le terrorisme. À cet égard, nous sommes inspirés par l'appel du Secrétaire général, lancé en début de semaine à la Conférence de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, à bâtir un avenir sans terrorisme. Conjuguons donc nos efforts, partageons nos expériences et travaillons en synergie et de manière solidaire pour obtenir des résultats concrets et matérialiser cet avenir. Ensemble, nous pouvons surmonter le défi et la menace que pose le terrorisme. Ensemble, nous pouvons créer un monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour les générations actuelles et futures.

M. Arrocha Olabuenaga (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme constituent une menace en constante évolution. La prolifération des organisations terroristes dans les situations de conflit armé et l'augmentation des attaques liées à l'extrême droite et aux groupes suprémacistes blancs témoignent de sa nature dynamique. Par conséquent, la communauté internationale est confrontée aujourd'hui à des défis différents de ceux qui

nous préoccupaient en 2006, lorsque la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288) a été adoptée (voir A/60/PV.99). Des phénomènes tels que l'utilisation d'Internet aux fins de radicalisation et de diffusion de discours de haine, ainsi que le recours aux actifs numériques pour financer des activités terroristes, nous obligent à réexaminer la Stratégie pour nous assurer qu'elle reste un outil pertinent et utile, à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

La lutte contre le terrorisme est, sans aucun doute, un énorme défi pour la paix et la sécurité internationales, qui requiert le plus haut niveau de coordination et de coopération entre les États et, bien entendu, le plein appui de l'ONU. Elle exige également d'adopter une définition du terrorisme et, pour cette raison, il faut conclure les négociations relatives à une convention générale sur cette question.

Nous remercions le Canada et la Tunisie de leur travail en tant que cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie. Malheureusement, à cause de l'absence de souplesse et de volonté politique, la résolution 77/298 ne représente pas une véritable mise à jour de la Stratégie. Ce processus de négociation ne peut continuer d'être un exercice à somme nulle. Néanmoins, cet espace de débat nous permet également de faire le point et d'analyser, avec une bonne dose d'autocritique, les approches et les mesures qui ont été adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, mesures qui ont parfois donné lieu à des violations et à des abus de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris le droit des réfugiés.

À cet égard, le Mexique est plus que jamais convaincu que la prévention est la clef d'une lutte efficace et globale contre ce phénomène. Comme nous l'avons dit à d'autres occasions, la véritable lutte contre le terrorisme sera remportée grâce au développement, à l'éducation, à la création d'emplois, à la justice sociale et à l'égalité des genres, et non par la belligérance ou le recours à la force. L'invocation abusive, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, du droit de légitime défense énoncé à l'Article 51 de la Charte est inacceptable et crée des précédents dangereux pour l'avenir. Il est impératif que les efforts de lutte contre le terrorisme soient menés strictement dans les limites établies par le droit international, pour ainsi éviter de susciter des sentiments de vengeance qui perpétuent les cycles de violence.

De plus, nous insistons sur l'importance de la résolution 2664 (2022), qui a été adoptée par le Conseil de sécurité en décembre 2022 (voir S/PV.9214) et à laquelle le

Mexique a contribué en tant que membre élu. Cette résolution change la donne dans le sens où elle empêche que les sanctions, y compris les mesures prises par les États dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, entravent la fourniture de l'aide humanitaire. Il s'agit d'une priorité pour le Mexique, sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années. Par conséquent, nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution du Conseil, qui peut sauver des vies même dans les conditions les plus difficiles.

Par ailleurs, nous rappelons qu'il est impératif que les mesures adoptées pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent intègrent une véritable analyse de genre, avec une approche intersectionnelle, qui prenne en considération

« les rôles des hommes, les questions de masculinité et les inégalités structurelles de genre et les stéréotypes dans les processus de radicalisation, de mobilisation et de recrutement » (A/77/718, par. 62),

comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport. Le fait que la grande majorité des personnes qui décident de rejoindre des organisations extrémistes et qui commettent des attentats terroristes sont des hommes, et des hommes jeunes, confirme que nous devons placer les notions de masculinité et les stéréotypes de genre, présents dans toutes les sociétés du monde, au centre de nos discussions.

Pour conclure, le Mexique remercie les organisations de la société civile qui appuient les efforts de prévention. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, et pour la remercier. Mon pays réaffirme surtout son engagement à l'égard des victimes du terrorisme, envers qui nous avons non seulement le devoir de rendre des comptes, mais aussi l'obligation de nous engager en faveur d'une paix durable, dans la justice et sur la base de l'état de droit, pour éviter que d'autres personnes ne souffrent à l'avenir.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Australie, je voudrais remercier les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie des efforts inlassables qu'ils ont déployés en coordonnant les négociations relatives à l'importante résolution 77/298. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov du rôle moteur qu'il joue dans la lutte contre le terrorisme au sein du système des Nations Unies. Nous félicitons le Bureau de lutte contre le terrorisme et les entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination

contre le terrorisme de leurs efforts pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Malgré quelques avancées constatées depuis le septième examen de la Stratégie mondiale, le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent une menace pour les communautés du monde entier. Les groupes terroristes ne se soucient pas des frontières nationales et, grâce à Internet, leur rayon d'action est mondial. C'est pourquoi la coopération et la collaboration multilatérales sont essentielles pour atteindre nos objectifs en matière de lutte contre le terrorisme et pour garantir la sécurité de nos citoyens. Lorsque la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été adoptée pour la première fois il y a 17 ans, la communauté internationale s'est réunie pour coordonner un effort mondial uni afin de lutter contre le terrorisme et de sauver des vies. Au septième examen de la Stratégie mondiale, l'Australie s'est réjouie de la référence à l'importance de la protection des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ainsi que de la reconnaissance du fait que nos mesures antiterroristes ont parfois été dommageables aux communautés qu'elles visaient précisément à protéger. En substance, nous avons reconnu que les mesures antiterroristes exacerbent parfois les facteurs de radicalisation. L'Australie s'est également félicitée du libellé relatif à l'analyse des disparités entre les sexes, reconnaissant que la compréhension des facteurs et des effets différenciés du terrorisme contribuait à rendre la programmation plus efficace. À cet égard, l'Australie se réjouit de la création de la Section des droits humains et des questions de genre au sein du Bureau de lutte contre le terrorisme, et espère qu'elle favorisera l'adoption d'une approche tenant compte des questions de genre dans l'ensemble des activités antiterroristes menées par l'ONU.

L'Australie se félicite des efforts déployés dans le cadre du huitième examen en vue de consolider les mécanismes permettant d'appréhender les dimensions de genre associées au terrorisme et d'y répondre, y compris le rôle joué par les conceptions de la masculinité. Il est regrettable que l'Assemblée générale n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur ce point.

L'Australie accueille favorablement l'action de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'éclairage qu'elle a apporté sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en conséquence des mesures antiterroristes. Du point de vue de l'Australie, étayé par notre expérience nationale et internationale, l'application d'une approche à l'échelle de l'ensemble de la société est essentielle pour prévenir efficacement

l'extrémisme violent. La société civile est la mieux placée pour comprendre les dynamiques locales et trouver les solutions les mieux adaptées aux communautés locales.

L'Australie partage la conviction que le système des Nations Unies doit être transparent, responsable, efficace, efficient et consultatif. Nous saluons les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme pour élaborer des politiques stratégiques et renforcer le suivi et l'évaluation. L'Australie attend avec intérêt l'élaboration d'un cadre de résultats qui pourra être utilisé dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les parties prenantes à évaluer de manière exhaustive la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en particulier à l'approche du vingtième anniversaire de son adoption.

L'Australie aurait souhaité la mise en place d'un contrôle indépendant concernant l'intégration de l'état de droit, des droits humains et de l'égalité des genres en tant qu'éléments transversaux dans l'ensemble des travaux de l'ONU. Nous regrettons qu'un consensus n'ait pas été dégagé sur ce point. L'Australie attend avec intérêt le neuvième examen de la Stratégie mondiale, qui aura lieu dans trois ans, et espère que l'Assemblée générale sera en mesure de s'adapter de manière efficace à l'évolution rapide de la menace terroriste.

Mme Hillyer (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La troisième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres a été l'occasion opportune de rappeler que le terrorisme et l'extrémisme violent constituent des défis collectifs qui appellent une détermination unie et une action durable et coordonnée de la part des États Membres. Mais ce fut aussi l'occasion d'entendre directement les États non membres présents dans la salle. La présence très appréciée de représentants de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé a contribué à ce dialogue en y apportant de précieuses perspectives, des connaissances spécifiques en la matière et des outils pratiques. C'est précisément pour cette raison que ces instances sont si importantes : elles permettent aux membres de la société civile de nous raconter ce dont ils sont témoins et de contribuer à l'élaboration de bonnes pratiques au niveau mondial.

De même, cette semaine a été l'occasion d'entendre et d'amplifier les voix des victimes du terrorisme. Ces discussions ont été l'occasion de réaffirmer l'importance d'une approche inclusive, appliquée à l'échelle de l'ensemble de la société, pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, une approche qui protège et promeut

les droits humains et qui tienne compte des questions de genre. Nous avons entendu divers points de vue sur la manière dont la communauté internationale peut se mobiliser pour prévenir la radicalisation grâce à une intervention et un dialogue en amont. Et ce sont précisément ces points de vue qui doivent servir à éclairer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui constitue un appel à l'action – une feuille de route commune pour recenser et relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la résolution relative au huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298), et nous remercions et félicitons le Canada et la Tunisie de leur rôle de chef de file et des efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours de ce processus. Nous sommes conscients que le texte de la résolution représente un compromis pour de nombreux États. Si les pays s'appuient sur les perspectives et les expériences qui leur sont propres – et nous nous en trouvons collectivement renforcés –, nous savons aussi que le terrorisme transcende les frontières. Comme nous l'avons entendu à maintes reprises cette semaine, et même au cours de ces derniers mois consacrés à l'examen de la Stratégie, le paysage du terrorisme mondial évolue rapidement et, par conséquent, il doit en être de même pour notre approche. Pour que la Stratégie oriente efficacement nos actions, elle doit être ambitieuse et inclusive et refléter le caractère évolutif du terrorisme et de l'extrémisme violent. Elle doit aussi promouvoir et défendre les droits des personnes que nous cherchons à protéger. Et bien qu'il soit salubre de tenir des discussions et des débats approfondis sur ces questions, cela ne peut se faire au détriment de notre solidarité et de notre détermination commune. Nous ne pouvons pas nous permettre de céder du terrain à ceux qui cherchent à tirer parti des vulnérabilités de la société et à nuire à nos concitoyens. La Nouvelle-Zélande, qui est l'un des nombreux pays à avoir subi de plein fouet les effets dévastateurs du terrorisme, sait par expérience que le travail que nous accomplissons ici n'a rien d'hypothétique.

La Stratégie antiterroriste mondiale est un document évolutif, et cette discussion doit se poursuivre et elle se poursuivra, mais aujourd'hui, nous avons l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes – et nous devons le faire.

M. Al Shehhi (Oman) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation omanaise, je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et ma gratitude au Secrétaire général pour le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui,

publié sous la cote A/77/718, concernant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour promouvoir l'efficacité de l'action de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Je salue également le rôle central et important joué par le Bureau de lutte contre le terrorisme et par l'Ambassadeur Voronkov. Ils aident les pays à lutter contre le terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes. Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma gratitude à M. Rae, le Représentant permanent du Canada, et à M. Ladeb, le Représentant permanent de la Tunisie, pour les efforts dévoués qu'ils ont déployés afin de faciliter les négociations qui ont abouti à l'adoption de la résolution 77/298.

Le Sultanat d'Oman a adopté une politique ferme, qui condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelle qu'en soit la justification. Le Sultanat d'Oman est attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays a pris toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme en mettant en place un système qui permet de faire efficacement face au danger du terrorisme dans les secteurs public et privé, notamment les institutions de la société civile. À cet égard, le Sultanat d'Oman a adopté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui comprend des cadres systématiques, scientifiques et pratiques pour combattre à la fois le terrorisme et son financement, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous avons également adhéré aux conventions et traités internationaux qui criminalisent l'extrémisme et le terrorisme.

Le Sultanat d'Oman a adopté une politique médiatique visant à sensibiliser la société à l'extrémisme et à la radicalisation conduisant au terrorisme. Nous promovons également les valeurs de tolérance, d'harmonie, d'unité et de rapprochement entre les membres de la société. Nous luttons contre les conflits sectaires et les discours de haine et suivons une politique de neutralité positive en ce qui concerne les différends civils et confessionnels dans certains pays de la région. Nous considérons que ce qui se passe dans ces pays est une affaire de politique intérieure et non une question sectaire.

Le Sultanat d'Oman estime que la lutte contre le terrorisme commence par la lutte contre l'injustice et la réalisation de la justice internationale. Aussi appelons-nous la communauté internationale à mettre fin aux guerres et aux conflits politiques. Nous pensons également que la poursuite de ces guerres alimentera l'idéologie

extrémiste et entraînera l'augmentation du nombre d'extrémistes. Mon pays demande que l'on respecte tout ce qui est sacré, et qu'on s'abstienne d'y porter atteinte.

Pour terminer, le Sultanat d'Oman souligne que le terrorisme est un problème international qui ne peut être réglé que grâce à une coopération internationale constructive qui coupe court aux justifications dont se servent les groupes extrémistes pour recruter de nouveaux éléments. Le règlement des conflits politiques et des crises internationales, la réalisation d'une justice internationale sans sélectivité, le respect des valeurs de tolérance et de coexistence et la lutte contre les discours de haine et l'extrémisme sont les meilleurs moyens d'éliminer le danger du terrorisme, alors que les groupes terroristes cherchent à développer leurs capacités de guerre technologique et biologique et en matière d'utilisation de drones.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Nous remercions également l'Ambassadeur Rae, du Canada, et l'Ambassadeur Ladeb, de la Tunisie, ainsi que leurs équipes, d'avoir cofacilité ce processus de négociation difficile mais important.

Lorsque la Stratégie a été adoptée, en 2006 (résolution 60/288), le paysage de la lutte contre le terrorisme était très différent. Aujourd'hui, la menace est plus diffuse que jamais sur les plans idéologique et géographique. Les branches d'Al-Qaida et de Daech et les groupes qui leur sont affiliés demeurent résilients et déterminés, en particulier en Afrique et en Afghanistan. Nous constatons que les terroristes utilisent des technologies nouvelles et naissantes, telles que les systèmes de drone aérien, l'intelligence artificielle et les communications cryptées, pour radicaliser de nouvelles recrues à la violence et commettre des actes de terrorisme.

Nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour continuer à exercer une pression antiterroriste efficace sur ces adversaires. Grâce à cette mise à jour de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, nous pouvons suivre l'évolution de la menace. Les négociations ont été difficiles, mais il est essentiel que nous ayons préservé un texte solide sur le rôle important de la société civile, de l'égalité des genres et des droits humains dans la résolution.

Nous sommes également heureux de constater que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies apprécie à sa juste valeur le rapport du Secrétaire général sur les attentats terroristes motivés par la xénophobie,

le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou commis au nom de la religion ou de convictions (A/77/266), ou ce que les États-Unis appellent l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies condamne clairement le terrorisme sous toutes ses formes et appelle clairement notre attention sur le danger de la violence motivée par des préjugés religieux. Nous soulignons l'importance de mener des recherches approfondies sur ces phénomènes et d'adopter des approches mobilisant l'ensemble de la société, y compris dans le domaine de la prévention.

Nous nous félicitons des nombreux appels lancés par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils redoublent d'efforts afin de rapatrier leurs ressortissants du nord-est de la Syrie. De ce fait, nous appuyons vigoureusement le texte actualisé de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui appelle les États Membres à prêter une assistance technique aux États et à renforcer leurs capacités de rapatrier, réadapter, réintégrer et poursuivre, s'il y a lieu, les combattants terroristes étrangers et les membres de famille de ceux-ci. Les États-Unis sont prêts à aider les États Membres dans leurs efforts dans ce domaine. Comme l'a déclaré le Secrétaire général durant sa visite au camp de Jadaa-1, en mars dernier, « nous devons éviter que le legs des combats d'hier n'engendre les conflits de demain ».

Nous sommes déçus que la résolution n'ait pas été mise à jour pour qu'elle mette davantage l'accent sur l'un des défis émergents les plus pressants auxquels nous sommes tous confrontés au niveau mondial, à savoir la menace émanant de l'utilisation de systèmes de drone aérien à des fins terroristes. Nous devons faire preuve de vigilance dans la lutte contre l'utilisation de cette technologie à des fins terroristes. Nous avons vu des terroristes mener des attaques à l'aide de systèmes de drone aérien, notamment contre des infrastructures critiques, ainsi qu'à des fins de propagande et de surveillance.

Nous devons continuer à renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les entités des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt l'année 2026, lorsque nous nous réunirons à nouveau pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption initiale de la Stratégie. Nous présenterons une explication de position supplémentaire détaillée pour mémoire.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les facilitateurs du Canada et de la Tunisie de l'excellente approche coopérative qu'ils ont adoptée tout au long du huitième examen semestriel de la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. C'est un processus de négociation long et complexe qui nous a conduits à l'adoption de la résolution 77/298 à l'Assemblée générale aujourd'hui.

Il y a quelques jours à peine, deux terroristes palestiniens sont entrés dans un restaurant d'une station-service de Cisjordanie et ont ouvert le feu sur des clients israéliens innocents. Dans cet acte de terreur cruel, quatre Israéliens ont été assassinés de sang-froid et quatre autres ont été blessés. Malheureusement, cette horrible attaque n'était pas un événement isolé. Rien qu'au cours des six derniers mois, 28 Israéliens ont été assassinés par des terroristes palestiniens et plus de 150 attaques terroristes palestiniennes ont été perpétrées. Pendant ce temps, le terrorisme parrainé par l'État iranien ne cesse de financer, d'armer et de former des armées terroristes dans toute la région. Du Hezbollah au Liban, au Jihad islamique à Gaza, en passant par les houthistes au Yémen, les agissements de l'Iran sèment la mort, la souffrance et la déstabilisation dans tout le Moyen-Orient.

Depuis bien avant la fondation d'Israël jusqu'à aujourd'hui, les Israéliens et les Juifs ont été et continuent d'être confrontés à des actes de terreur et de violence incessants. Des milliers de personnes ont été tuées, des dizaines de milliers ont été blessées et des centaines de milliers ont été traumatisées. En Israël, rares sont les personnes à ne pas connaître quelqu'un qui a été tué ou blessé dans un attentat terroriste. Qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un ami ou d'une connaissance, le terrorisme est une réalité à laquelle chaque Israélien est confronté.

Israël a toujours affirmé très clairement que rien ne justifiait le terrorisme – et quelles que soient les faibles excuses avancées par les organisations terroristes pour justifier leurs actes, elles ne devraient pas être dignes d'être approuvées par les membres de cet organe. Cette année a été marquée par une augmentation des attaques terroristes non seulement contre les Israéliens, mais aussi contre les Juifs du monde entier. Les attaques antisémites se multiplient de manière exponentielle. Les terroristes et les fanatiques trouvent toujours de nouveaux moyens de faire progresser leurs programmes haineux et destructeurs. Nous devons garder une longueur d'avance.

Il y a deux jours, mardi, Israël a accueilli une manifestation parallèle, en collaboration avec le Congrès juif mondial, qui a mis en lumière le phénomène du passage de l'extrémisme en ligne au terrorisme hors ligne et l'importance d'une coopération mondiale entre tous les secteurs – gouvernements, entreprises de médias sociaux,

secteur privé, milieux universitaires et organisations non gouvernementales – pour lutter collectivement contre toutes les pratiques haineuses. La réalité bouleversante du terrorisme à laquelle Israël est confronté a renforcé et affiné notre stratégie nationale de lutte contre ce mal. La nécessité est la mère de l'invention, et chaque jour en Israël, notre expertise en matière de lutte contre le terrorisme sauve des vies.

Comme nous le savons tous, le terrorisme est un phénomène mondial qui ne connaît pas de frontières. C'est une menace que chaque État Membre est tragiquement habitué à combattre. Et ici, à l'ONU, au cœur de la scène internationale, la meilleure façon de lutter contre les menaces mondiales est de partager notre expertise, nos meilleures pratiques et notre savoir-faire les uns avec les autres – ce qu'Israël s'est toujours engagé à faire avec conviction, en particulier en ce qui concerne les stratégies de lutte contre le terrorisme. Israël le fait au niveau multilatéral en coopérant avec différents organismes des Nations Unies et organismes internationaux axés sur la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'au niveau bilatéral, par le biais du renforcement des capacités, de la formation, de l'échange d'informations et de dialogues professionnels.

Israël se félicite vivement de l'adoption par consensus de la Stratégie antiterroriste mondiale semestrielle des Nations Unies, qui fournit à la communauté internationale des outils inestimables pour se défendre contre la menace persistante du terrorisme. Néanmoins, il est une question cruciale qui ne reçoit malheureusement pas l'attention qu'elle mérite. Je veux parler de l'incitation via les plateformes de médias sociaux, principalement parmi les enfants. Le fait d'inciter des enfants à commettre des actes terroristes les met en danger immédiat. Les enfants, en tant que groupe particulièrement vulnérable, peuvent être facilement influencés et sont très sensibles à leur environnement, ce qui en fait une cible de choix pour l'incitation au terrorisme.

À notre grand regret, nous pouvons constater les conséquences terribles de l'incitation et du lavage de cerveau des jeunes esprits dans notre région. Les enfants palestiniens à qui l'on a lavé le cerveau pour les inciter au meurtre se tournent de plus en plus vers le jihad et prennent les armes pour s'attaquer à des Israéliens innocents. Le nombre d'attentats perpétrés par des enfants palestiniens – dont certains n'ont que 13 ans – est en augmentation. Ce phénomène épouvantable n'est pas le fruit du hasard ; il est le résultat d'une incitation flagrante orchestrée par l'Autorité palestinienne et les groupes terroristes palestiniens que sont le Hamas et le Jihad

islamique palestinien. Cette incitation doit cesser. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un outil précieux pour la communauté internationale, mais elle n'aborde pas comme il se doit la menace croissante que constitue l'incitation, en particulier chez les enfants. L'incitation à la haine ne doit pas faire partie de l'éducation des jeunes, et la lutte contre l'incitation au terrorisme est indispensable pour garantir un avenir plus sûr à tous.

Israël se félicite de l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et se considère comme un partenaire à part entière de ces efforts. Néanmoins, nous avons été profondément déçus par l'inclusion, une fois de plus, du quarante-troisième alinéa du préambule de la résolution 77/298. La résolution sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doit servir de boussole dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Pour lutter efficacement contre ce fléau, il est indispensable d'adopter une approche de zéro excuse et de tolérance zéro dans ce domaine. Le quarante-troisième alinéa du préambule du texte dont nous sommes saisis fait tout le contraire. Il sert à justifier certains actes de terrorisme et le meurtre de sang froid de civils innocents, alors que de tels actes devraient être condamnés directement, quel que soit le contexte. Israël se dissocie donc du quarante-troisième alinéa du préambule.

Mme Eat (Cambodge) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite vivement de la tenue de cette séance de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme par le biais d'un multilatéralisme et d'une coopération institutionnelle revitalisés. Nous remercions les représentants du Canada et de la Tunisie, l'Ambassadeur Bob Rae et l'Ambassadeur Tarek Ladeb, respectivement, ainsi que leurs équipes, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour cofaciliter le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ce qui a conduit à l'adoption par consensus de la résolution 77/298.

Même si des divergences subsistent quant à la définition de ce qui constitue le terrorisme et à la manière d'y faire face, notre présence à cette séance de haut niveau témoigne d'un sentiment d'unité et d'une compréhension commune de la nécessité de déployer des efforts concertés pour faire face à la menace du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En outre, nous sommes convaincus que la revitalisation du multilatéralisme et de la coopération institutionnelle est le seul moyen d'apporter une réponse coordonnée et globale au risque que représente le terrorisme et à sa montée en puissance. En effet, comme l'ont souligné à juste titre l'Ambassadeur Rae et d'autres, le terrorisme est un défi

mondial qui touche toutes les nations du monde, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement. Il requiert la mobilisation active des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Il implique de partager les meilleures pratiques et les informations, et d'aider à combler les lacunes en matière de capacités. Plus important encore, pour être efficace, il nécessite un engagement politique fort et de l'empathie. Je tiens ici à souligner l'importance du rôle de coordination assumé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le système des Nations Unies.

Le Cambodge n'a pas été la cible d'attaques terroristes, mais mon gouvernement reste vigilant et a pris de nombreuses mesures pour lutter contre le terrorisme afin de contribuer à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Le Comité national cambodgien de lutte contre le terrorisme a coopéré activement avec toutes les parties et tous les partenaires, par l'intermédiaire de diverses plateformes, pour lutter contre le terrorisme et empêcher que le Cambodge ne soit utilisé pour mener des activités terroristes dans d'autres pays. Nous avons par exemple renforcé nos contrôles aux frontières et notre sécurité aérienne grâce à un système moderne de garde-frontières et amélioré nos capacités en matière de renseignements préalables concernant les voyageurs. Au cours de la dernière décennie, notre comité national de lutte contre le terrorisme a coordonné plus de 300 cours de formation et ateliers sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et y a participé. En mettant l'accent sur la prévention, le Cambodge continue de travailler avec ses partenaires pour améliorer nos capacités collectives à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle, tout en respectant pleinement les droits humains et les libertés fondamentales.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination inébranlable du Cambodge à soutenir les efforts multilatéraux, à travers l'application équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en vue d'éliminer les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme et de lutter contre cette menace mondiale.

Mme Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Canada et la Tunisie de leur leadership efficace dans l'actualisation consensuelle de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui aidera tous les membres de l'ONU à mieux faire face à l'évolution de la menace terroriste.

L'adoption du huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298) permet de réaffirmer une fois de plus que tous les Membres considèrent le terrorisme comme une menace réelle et sont prêts à œuvrer ensemble pour le combattre ensemble. Nous apprécions à sa juste valeur

le travail mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, qui examinent les progrès accomplis par les États Membres dans l'application de ce document important. Cela suppose d'accorder le même poids à chacun des quatre piliers et de redoubler d'efforts pour les mettre en œuvre. Tout cela est très encourageant. Pour mon pays, le quatrième pilier revêt une importance vitale. L'état de droit et les droits de l'homme doivent guider la lutte contre le terrorisme. C'est la raison pour laquelle il est aberrant de violer des droits humains au prétexte de protéger les droits humains. C'est le moyen le plus sûr de saper la confiance des citoyens dans notre lutte contre le terrorisme. La lutte antiterroriste doit permettre de construire une alternative aux pratiques de l'idéologie terroriste. Ce n'est possible que si nous montrons l'exemple. Les mots ne suffiront pas. Nous devons faire respecter l'état de droit à tout moment afin de garantir des procédures régulières et des procès équitables et de renforcer les institutions.

Nous soutenons fermement les efforts internationaux en matière de lutte contre le terrorisme et restons pleinement résolus à mettre en œuvre la législation nécessaire pour combattre le terrorisme aux niveaux national et international. Nous avons adopté des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, tout en respectant intégralement le droit international. L'Albanie n'a pas connu d'attaques terroristes sur son sol, mais nous avons eu affaire à des combattants terroristes étrangers, que nous avons traités comme des menaces sérieuses. Nous avons adopté des mesures et des politiques pour permettre le retour dans la dignité des combattants étrangers et de leurs familles, en particulier les enfants. Nous avons traduit en justice ceux qui ont commis des crimes et mis en place des politiques de réinsertion sociale. Nous espérons que d'autres pays feront de même.

La prévention et la mobilisation de la société civile sont au cœur de notre stratégie pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par le rétrécissement de l'espace dont dispose la société civile pour jouer son rôle essentiel, dans cette lutte et dans toutes les autres. Nous devons également veiller à ce que nos stratégies prennent en compte la problématique femmes-hommes. Mon pays appuie pleinement le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale et salue le travail remarquable accompli par tous les acteurs concernés pour renouveler notre engagement en faveur des efforts collectifs déployés en vue de lutter contre le terrorisme et d'identifier de nouveaux domaines dans lesquels renforcer notre coordination pour les années à venir.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée aujourd'hui par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) (voir A/77/PV.80).

Je tiens à mon tour à remercier les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Représentant permanent de la Tunisie, l'Ambassadeur Tarek Ladeb, et le Représentant permanent du Canada, l'Ambassadeur Bob Rae, d'avoir dirigé ce processus extrêmement important.

Le Pakistan joue un rôle de premier plan dans la lutte internationale contre le terrorisme et a consenti d'immenses sacrifices à cette fin, sous la forme de 80 000 vies. Depuis plus d'une décennie, c'est le Pakistan qui a le plus souffert du terrorisme et il reste confronté à des groupes terroristes financés et subventionnés par nos ennemis. Des fauteurs de troubles parmi nos voisins continuent de nous prendre pour cible, notamment en appuyant les attaques planifiées et orchestrées par Tehrik-e-Taliban Pakistan, Daech et les groupes militants baloutches. Le Pakistan a la capacité et la volonté d'utiliser tous les moyens qui s'imposent pour vaincre ce terrorisme parrainé de l'extérieur.

Le Pakistan se félicite que l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, tel qu'il figure dans la résolution 77/298, ait été adopté par consensus en dépit des différences et divergences qui se sont manifestées. Nous espérons que l'adoption de cette résolution contribuera à renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'à mettre en œuvre de manière équilibrée les quatre piliers de la Stratégie. Notre toute première responsabilité consiste à traiter les causes profondes du terrorisme, et il est impératif que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, s'attaque aux situations de conflits qui perdurent, d'occupation étrangère et de déni du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une campagne continue persiste à dépeindre les luttes pour l'autodétermination et la libération nationale comme du terrorisme afin de justifier l'oppression de peuples sous occupation étrangère. Il est essentiel de respecter le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste, de définir clairement le terrorisme et de le distinguer des luttes légitimes pour la libération nationale et l'autodétermination. Nous nous félicitons que soit réaffirmé notre engagement à prendre des mesures pour régler les conflits qui perdurent, mettre fin à l'occupation étrangère et lutter contre l'oppression, afin d'éliminer les facteurs de propagation du terrorisme.

L'un des rôles les plus importants du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est de s'assurer que la Stratégie conserve son utilité et reste d'actualité compte tenu des nouvelles menaces qui apparaissent et de l'évolution du terrorisme international. Aujourd'hui, parmi les tendances émergentes les plus préoccupantes du terrorisme international figurent les attentats fondés sur le racisme, la xénophobie, l'intolérance, l'islamophobie et d'autres formes d'intolérance, qui sont perpétrés par des groupes violents animés par des idéologies nationalistes, suprématistes, d'extrême droite et autres.

Il est regrettable que le huitième examen ne reprenne pas plusieurs propositions importantes initiées par l'OCI et visant à répondre à ces menaces à la lumière des évolutions récentes. Le Pakistan a, comme l'OCI, formulé plusieurs propositions, notamment celle de condamner les actes commis par des éléments racistes, fascistes et extrémistes de droite pour inciter à la violence et au terrorisme contre les musulmans en profanant délibérément des mosquées et en brûlant le Saint Coran. Dans le but de parvenir à un consensus, le groupe de l'OCI, Pakistan compris, a fait preuve de la plus grande souplesse et du plus grand sens du compromis afin que soient traitées certaines des principales préoccupations des États Membres, mais sans succès. Malheureusement, et au détriment de tous ceux qui sont présents aujourd'hui, le texte de la résolution ne reprend pas ces préoccupations.

Nous avons également mis en avant les effets néfastes de ces actes de haine, qui encouragent l'islamophobie, les sentiments hostiles aux minorités et les propos anti-immigrés. Ces remarques, pourtant proposées par le groupe de négociation le plus important, ont été complètement mises de côté. Outre qu'une telle relégation nous déçoit, elle soulève une question très sérieuse quant à l'approche sélective qui a prévalu dans la rédaction finale du texte. Il est primordial de souligner qu'en ne condamnant pas de tels actes d'incitation et de haine, nous envoyons un message clair : le terrorisme contre les musulmans sera toléré. Cette exclusion ne restera pas sans conséquence, car elle servira d'outil de propagande à ceux qui ne souhaitent pas voir advenir la paix et l'harmonie entre les communautés du monde entier.

Le Pakistan est également profondément déçu que le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies n'ait pas évoqué la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, qui a été instituée par la résolution 76/254, adoptée par consensus. Refuser d'inclure cette référence et d'autres propositions de l'OCI, tout

en accédant aux demandes individuelles d'autres États Membres pour mentionner des éléments dont le contenu n'est ni approuvé ni appuyé par tous les États Membres, est un exemple classique de cette approche discriminatoire et partielle. Cela traduit la persistance d'une perception qui stigmatise les musulmans. Le Pakistan rejette fermement cette stigmatisation et poursuivra ses efforts pour remettre en cause cette approche biaisée. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général présentera un examen complet de ces menaces nouvelles et émergentes.

Le Pakistan réclame et continuera de réclamer les changements qui s'imposent dans l'architecture mondiale de lutte contre le terrorisme et le régime de sanctions du Conseil de sécurité afin de mettre fin à la stigmatisation des fidèles de certaines religions, mais aussi d'élargir la portée de ces mesures aux menaces nouvelles et émergentes, notamment celles fondées sur le racisme, la xénophobie, l'intolérance, l'islamophobie ou d'autres formes d'intolérance. Dans le même temps, les régimes de sanctions du Conseil de sécurité sont souvent des instruments imprécis qui ne contribuent guère à contenir, et encore moins à inverser, la menace terroriste. Il conviendrait de les examiner et de les rendre plus équitables, justes et transparents.

Nous devons également nous attaquer aux nouveaux outils du terrorisme, en particulier dans le domaine cybernétique. Les cryptomonnaies, le recrutement de terroristes en ligne et l'incitation à la violence et à la diffamation, dont nous venons d'entendre un exemple ici même, en sont quelques-uns. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale doit mettre en place une commission dirigée par les États Membres afin de superviser la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ce qui est également important pour garantir la transparence et l'équité et pour refléter la diversité des points de vue qui existent à travers le monde.

Pour finir, je tiens à exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à cette assemblée. Le Pakistan reste déterminé à lutter contre le terrorisme au niveau international, et demande à tous les États d'unir leurs forces pour éradiquer cette menace. Ensemble, grâce à des efforts collectifs et à une approche globale, nous pouvons créer un monde plus sûr et plus sécurisé.

M. Francis (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué ce débat plénier, ainsi que le Secrétaire général de son

rapport détaillé publié sous la cote A/77/266, au titre du point 121 de l'ordre du jour, « La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». La Trinité-et-Tobago remercie également les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie de la manière avisée dont ils ont conduit nos discussions sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La Trinité-et-Tobago considère ce débat comme un moyen de renforcer la réponse de la communauté internationale face au fléau pernicieux du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui menace nos valeurs communes de paix, de tolérance et de respect de la dignité humaine, et qui déstabilise la sécurité régionale et internationale.

Alors que nous adoptons la résolution portant sur le huitième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298), les délibérations d'aujourd'hui nous aideront à consolider notre engagement commun à renforcer le cadre mondial de la sécurité collective, conformément à nos aspirations à la paix et à la sécurité internationales, telles que les prévoit la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, la Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui constitue un pilier important des efforts déployés par la communauté internationale pour s'attaquer au terrorisme et à l'extrémisme violent et les faire reculer.

À cet égard, la loi antiterroriste de la Trinité-et-Tobago met notamment en place une architecture juridique solide qui incarne une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Elle comprend des mesures de poursuites pénales permettant de lutter contre le financement du terrorisme, l'échange d'informations, de renseignements et d'éléments de preuve, ainsi que l'application de sanctions financières ciblées, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. De plus, au moyen de sa stratégie antiterroriste nationale, la Trinité-et-Tobago continue de renforcer sa capacité à combattre le terrorisme international en approfondissant sa collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris au niveau intrarégional dans le cadre de la stratégie de lutte contre le terrorisme de la Communauté des Caraïbes. Cette stratégie est ancrée dans notre conviction profonde que notre plus grand atout, c'est notre peuple, notamment les femmes et les filles. Par conséquent, notre détermination à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté implique de garantir la sûreté et de la sécurité de l'État, y compris de sa population, et de créer une société juste et pacifique. La Trinité-et-Tobago se félicite de l'appui que continuent de lui apporter à cet égard

ses partenaires de développement, le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU et l'ensemble du système des Nations Unies, pour suivre, promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que l'examen s'attache de nouveau au renforcement des capacités de rapatriement, de réadaptation et de réintégration à destination des victimes et des membres des familles de combattants terroristes étrangers. Cependant, la menace et les méthodes du terrorisme international sont en perpétuelle évolution. En ce qui concerne cette menace, le panorama semble beaucoup plus flou en raison du large éventail d'idéologies violentes, radicales et racistes, de la prévalence nouvelle de loups solitaires radicalisés et de l'utilisation abusive des technologies émergentes, qui ont conduit à une plus grande imprévisibilité et ont rendu les événements terroristes planifiés plus difficiles à détecter et à combattre.

Pour les petits États en développement comme la Trinité-et-Tobago, ces défis nouveaux, directs et plus complexes en matière de paix et de sécurité menacent gravement les efforts que nous déployons et il faut un savoir-faire spécialisé, une technologie et une infrastructure considérables pour les détecter et les prévenir efficacement. Par conséquent, nous appelons de nos vœux une assistance technique plus poussée en vue d'aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités, en particulier dans les domaines de la formation et du transfert de technologie. En outre, il convient de mettre l'accent, dans le champ de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, sur la nature multidimensionnelle de la menace elle-même. Une attention et une analyse accrues, ainsi que des programmes de soutien et d'assistance, doivent porter sur les approches qui s'attaquent aux tendances sociales, économiques et psychologiques néfastes qui convergent dans les conditions de pauvreté, de crises humanitaires et de violence à l'origine de l'extrémisme violent.

Pour conclure, j'affirme que le terrorisme international ne respecte ni les frontières territoriales, ni l'appartenance raciale, l'âge, le genre ou la classe sociale. Nous devons œuvrer ensemble sans relâche pour débarrasser la communauté internationale des actes de terrorisme et de la prolifération de l'extrémisme violent, de l'intolérance et de la xénophobie. Pour ces raisons, la Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement sans équivoque à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en tant qu'effort multidimensionnel de collaboration entre tous les États en faveur de la paix et de la sécurité nationales, régionales et internationales. Portés

par notre volonté internationale unifiée, nous pouvons et devons l'emporter.

M. Holm (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, ainsi que leurs équipes respectives, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pendant le mois qu'a duré le processus de négociation de la résolution 77/298. Ma délégation se félicite que ce document ait de nouveau été adopté par consensus, une prouesse qui illustre la volonté partagée de la communauté internationale de contrer et de prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes partout dans le monde.

L'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est une bonne occasion de faire le point sur l'évolution de la situation et les progrès réalisés, ainsi que sur les défis auxquels se heurtent les efforts de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. La Norvège note les principaux faits nouveaux suivants survenus depuis le dernier examen : la Conférence internationale de haut niveau sur les droits humains, la société civile et la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenue à Malaga (Espagne) en mai 2022, ainsi que le document final de cette conférence et un atelier relatif à la société civile ; la réunion spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, qui s'est tenue à Mumbai et à New Delhi en octobre 2022 et qui a donné lieu à la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes ; et l'adoption de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité, dont la Norvège était coauteure en tant que membre du Conseil de sécurité en 2022 et pour laquelle elle a voté (S/PV.9214).

Malgré ces réalisations importantes, nous avons vu émerger des tendances inquiétantes. L'Afrique est désormais le continent le plus touché par le terrorisme. Des groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida exploitent avec une grande habileté stratégique les conflits armés, la faiblesse de la gouvernance et les griefs locaux pour radicaliser et recruter des membres. En outre, dans certains contextes, les mesures de lutte contre le terrorisme ont eu de graves incidences sur les droits de l'homme. Ces 20 dernières années, en l'absence d'une définition du terrorisme convenue au niveau international, certains gouvernements ont déployé des mesures de lutte antiterroriste qui violent un large éventail de droits et qui sont parfois utilisées pour s'en prendre à l'opposition politique, rétrécissant ainsi l'espace civique. Certaines mesures de lutte contre le terrorisme ont également eu des conséquences négatives involontaires sur l'action humanitaire, en entravant

l'accès des personnes vulnérables à une aide humanitaire et à des services de protection indispensables. La résolution 2664 (2022) est toutefois un outil important pour régler ce problème.

En somme, nous devons reconnaître ce à quoi la communauté internationale est confrontée, à savoir une menace qu'elle ne peut définir, qui n'est assortie d'aucun critère de réussite clairement établi, et qui, dans certains contextes, est exploitée pour justifier l'adoption de mesures répressives. Cela nuit aux efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme. Il devrait être dans l'intérêt de tous les États Membres de relever ces défis. Ce n'est que lorsque sa mise en œuvre est équilibrée entre ses quatre piliers que la Stratégie peut être un bon outil dont disposent les États Membres et l'ONU pour contrer et prévenir le terrorisme.

À cet égard, nos approches pour faire échec au terrorisme et prévenir l'extrémisme violent doivent être globales et s'inscrire dans une stratégie politique plus large qui soit préventive, qui tienne compte des risques de conflit et des questions de genre et qui soit intégrée au niveau régional. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène en promouvant l'état de droit, le développement durable et les droits humains. Ces efforts doivent être ancrés dans une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, qui fasse appel à des ressources publiques intersectorielles, reconnaisse l'importance de la participation des femmes et de leur exercice des responsabilités et institutionnalise une collaboration stratégique avec la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme.

Dans ce sens, je tiens à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance aux organisations de la société civile qui ont participé à l'examen de cette année pour leur importante contribution. La Norvège appuie pleinement le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Mme Scheel (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de m'adresser brièvement à l'Assemblée générale à la fin d'une intense semaine de la lutte contre le terrorisme qui a abouti à l'adoption du huitième examen de Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). L'Allemagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et nous félicitons les États Membres de l'ONU d'avoir mené à bien cet examen.

Ce document reflète nos valeurs et nos priorités communes dans la lutte contre le terrorisme. Il repose sur un consensus et un engagement à renforcer la coopération multilatérale. Je remercie tout particulièrement les cofacilitateurs, le Canada et la Tunisie, du travail précieux qu'ils ont accompli au cours des négociations. Je tiens également à remercier la délégation de l'Union européenne d'avoir coordonné les contributions des États membres de l'Union européenne et négocié en leur nom.

L'Allemagne est préoccupée par les multiples formes que prennent le terrorisme et l'extrémisme. En ce qui concerne la menace terroriste globale, nous sommes confrontés à une complexité accrue. Le champ d'action géographique s'est déplacé et continue de s'étendre. Divers phénomènes d'extrémisme violent rendent le tableau des menaces de plus en plus composite, et les nouvelles technologies modifient les voies de la radicalisation et du recrutement, ainsi que les modèles d'attaque. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies doit donc évoluer en permanence afin de refléter les nouvelles évolutions et les menaces émergentes et de fournir ainsi une base solide à nos efforts conjoints. Cela démontre l'importance du processus que nous venons d'achever.

Je voudrais mentionner quelques-uns des domaines qui revêtent une importance particulière pour l'Allemagne.

L'Allemagne est l'un des fervents défenseurs de la nécessité de prévenir et de combattre toutes les formes d'extrémisme qui ont pour origine la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou sont perpétrées au nom d'une religion ou de convictions. Nous apprécions donc le travail important qui est réalisé pour analyser l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Le rapport du Secrétaire général (A/77/266), ainsi que le manuel récemment publié à destination des professionnels par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et portant sur la lutte contre l'extrémisme violent de droite, sont des contributions précieuses au débat. Nous souscrivons à la nécessité de se mobiliser davantage face à ce phénomène mondial, comme l'indique le texte de la résolution.

Au cours du débat, nous avons également mis l'accent sur le lien important entre le terrorisme et la criminalité organisée, qui mérite une attention et une analyse plus approfondies. L'Allemagne appuie activement ces efforts. La communauté internationale est confrontée à un ensemble de menaces terroristes plus évolutives et plus meurtrières que jamais, car les acteurs terroristes développent de manière croissante une expertise complexe dans l'utilisation des nouvelles technologies. Le texte

révisé de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies tient compte, dans une certaine mesure, de cette nouvelle évolution, à la fois importante et dangereuse. La Stratégie doit aussi rester particulièrement attentive à ce que tous les efforts de lutte antiterroriste s'inscrivent dans les principes et les valeurs des Nations Unies. Défendre ces principes et valeurs dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent est un défi majeur. Cela signifie qu'il faut garantir le respect des droits de l'homme et des principes de l'état de droit, soutenir les victimes du terrorisme, impliquer la société civile et mettre en lumière le rôle important que jouent les femmes pour combattre et prévenir le terrorisme.

L'Allemagne privilégie une approche globale et à l'échelle de l'ensemble de la société dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, associant toutes les institutions et parties prenantes concernées. Pour y parvenir, il est essentiel de sensibiliser aux conséquences involontaires des mesures antiterroristes. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité qui, désormais, est également évoquée dans le texte.

Enfin, il convient de poursuivre nos efforts pour renforcer l'architecture de la lutte antiterroriste dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Nous avons établi une base solide, qui nous permettra de prolonger le débat sur la transparence, l'efficacité et l'amélioration de la coordination. Nous espérons continuer à renforcer les synergies entre les efforts existants, par exemple en ce qui concerne les mesures de renforcement des capacités.

L'adoption de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies permet à l'ensemble de la communauté des Nations Unies de montrer qu'elle est résolument solidaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. L'Allemagne s'engage à participer activement à la mise en œuvre de la Stratégie.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de l'adoption du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Nous félicitons les cofacilitateurs d'avoir privilégié une négociation inclusive et déployé des efforts inlassables pour bâtir un consensus sur une question extrêmement sensible et complexe. Notre capacité à réunir le consensus, y compris dans des circonstances difficiles, illustre la manière dont la communauté internationale peut s'unir pour combattre un phénomène qui nous met tous en danger et dont l'injustice même nous révolte.

Même si nous pouvons nous réjouir de la résolution adoptée aujourd'hui, il nous faut également réfléchir aux raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu nous montrer plus ambitieux. Pour parvenir à un consensus, nous avons dû nous contenter d'une révision qui est à peine plus qu'une mise à jour technique du septième examen. Nous devons tirer les enseignements de notre expérience pour mieux comprendre ce qui nous divise et ce qui nous unit. Il est naturellement difficile de se mettre d'accord sur une stratégie de lutte contre un ennemi dont on ne connaît pas l'identité avec précision. En dépit de toutes les conventions internationales qui criminalisent certains actes terroristes, de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et des huit examens de la Stratégie antiterroriste mondiale, nous ne disposons toujours pas d'une définition juridique du terrorisme qui fasse l'objet d'un accord au niveau international. Il est plus que temps de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Sixième Commission depuis des décennies s'agissant du projet de convention générale sur le terrorisme international. L'adoption de cette convention comblerait une lacune dans le droit international. Elle permettrait également d'éviter certaines perceptions répandues de deux poids, deux mesures qui affaiblissent la lutte contre cette menace.

Le Brésil se félicite que soient reconnus le rôle primordial des États dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité sur leur territoire, ainsi que la contribution de la coopération internationale et régionale au renforcement de leurs capacités. Nous nous réjouissons également que la Stratégie ait été mise à jour pour tenir compte de l'adoption de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité en décembre dernier. Il est nécessaire de garantir l'accès sans entrave de la population civile à une aide humanitaire impartiale, même dans les contextes où des sanctions antiterroristes sont en vigueur. La résolution 2664 (2022) porte sur l'efficacité des mesures de lutte antiterroriste.

Le terrorisme est une maladie. Les sanctions ne doivent pas étouffer les patients, c'est-à-dire la population civile qui a la malchance de vivre dans des territoires contrôlés par des groupes terroristes ou dans lesquels de tels groupes sont actifs. Elles doivent plutôt s'attaquer à la maladie elle-même. Dans le cas contraire, la frustration et les privations peuvent alimenter la radicalisation. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'améliorer la Stratégie en ce qui concerne les régimes de sanctions de l'ONU, qui peuvent servir à contrer le terrorisme. Selon nous, il faut améliorer les procédures d'inscription sur les listes et de radiation en veillant à ce qu'elles reposent sur des données factuelles. À défaut, une impression de politisation et de sélectivité pourrait saper la

légitimité des comités des sanctions de l'ONU. Le Brésil estime également qu'un mécanisme d'examen indépendant, tel que le Bureau du Médiateur, renforcerait les régimes de sanctions de l'ONU. Pour aboutir, toutefois, nous devons aussi veiller au respect des normes de procédure régulière. Il s'agit notamment d'améliorer les méthodes de travail du Médiateur.

Au cours des débats, nous avons noté un intérêt légitime pour le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie. Nous devons cependant trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de suivre, d'évaluer la Stratégie et d'établir des rapports, et, d'autre part, l'importance d'éviter que des ressources soient détournées et manquent pour la mise en œuvre de la Stratégie elle-même. Dans un contexte marqué par des demandes sans cesse croissantes à l'adresse des entités des Nations Unies et par des contraintes en matière de ressources, nous devons faire preuve de discernement dans le calibrage de nos différents besoins et priorités. Il faut également entreprendre une analyse plus approfondie de ce que nous attendons d'un cadre de résultats unique pour évaluer les activités des entités des Nations Unies dans toute la diversité de leurs mandats. En premier lieu, nous devons examiner comment mieux tirer parti des mécanismes existants, tels que les groupes de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

Nous soutenons pleinement l'appel lancé lundi par la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, en faveur d'une évaluation minutieuse des répercussions des mesures antiterroristes sur les droits humains. Les gouvernements ne sauraient déléguer la responsabilité, qui leur incombe au premier chef, de lutter contre les actes de terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Néanmoins, dans la mise en œuvre de la Stratégie, nous devons favoriser une meilleure représentation géographique des organisations de la société civile, ainsi qu'une mobilisation accrue au niveau communautaire, en tenant dûment compte des contributions des groupes sous-représentés, des femmes, des jeunes et des personnes rescapées du terrorisme.

En conclusion, il est essentiel de maintenir l'équilibre délicat qui existe entre les quatre piliers de la Stratégie pour garantir sa mise en œuvre efficace. Les mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme et à renforcer les capacités des États Membres et du système des Nations Unies à faire face à cette menace doivent s'accompagner d'une attention particulière portée

à ses causes profondes et d'un respect absolu des droits humains et de l'état de droit. Sinon, nous n'aurons aucune chance de vaincre durablement le terrorisme.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance plénière d'adoption de la résolution relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298), instrument unique de notre action collective contre le phénomène du terrorisme.

M. Miller (Israël), Vice-Président, assume la présidence.

Je tiens à exprimer toute mon appréciation à M. Bob Rae, Représentant permanent du Canada, et M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie, pour leurs efforts de facilitation couronnés par le résultat positif que nous accueillons aujourd'hui.

La Côte d'Ivoire s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et tient à faire, à titre national, les observations suivantes.

À l'instar des précédents examens, l'adoption, cette année encore par consensus, de la résolution relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, est pour la Côte d'Ivoire un motif de grande satisfaction en ce sens qu'elle traduit l'unité de la communauté internationale face au fléau du terrorisme. Ma délégation se félicite également de la réaffirmation dans la résolution actuelle des principes essentiels auxquels mon pays est fermement attaché, qui augure d'une mise en œuvre efficace de cette stratégie. Ce sont, d'abord, le caractère dynamique de la Stratégie pour une adaptation de notre action commune à la mutation constante du phénomène, dans ses formes et ses manifestations ; ensuite, l'équilibre à respecter dans l'application des quatre piliers de la Stratégie, en tant que condition *sine qua non* de son efficacité ;

de même, l'inscription du respect des droits de l'homme à la fois comme fondement et clef de succès de toute approche de lutte antiterroriste ; l'importance de la prévention et de la nécessité d'œuvrer à l'élimination des conditions propices à la propagation du phénomène du terrorisme ; et enfin, l'érection, en raison de la nature transfrontalière et mondiale du terrorisme, de la coopération internationale comme pilier de la Stratégie, en vue d'une meilleure articulation de nos efforts.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire se félicite de l'extension à trois ans du prochain cycle d'examen, pour coïncider avec le vingtième anniversaire de la Stratégie.

Partie à l'ensemble des 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme, la Côte d'Ivoire a toujours apporté un soutien indéfectible à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, aussi bien lors de son adoption, en 2006 (résolution 60/288), qu'à l'occasion de ses examens successifs. Elle met un point d'honneur à la mettre effectivement en œuvre. Ainsi, au cours des deux dernières années, plusieurs actions décisives ont été entreprises par mon pays, touché de plein fouet par le terrorisme en 2016. Convaincu qu'agir en amont est déterminant, le Gouvernement ivoirien a mis en place, depuis 2021, une politique de lutte contre les vulnérabilités dans les zones frontalières du Nord, en proie aux incursions des groupes terroristes. Deux importantes initiatives ont été lancées à cet égard. Il s'agit d'un fonds spécial pour financer des projets de jeunes dans trois régions et du Programme spécial d'appui à l'insertion des jeunes des zones frontalières du Nord, destiné, notamment, à réaliser des infrastructures sociales de base pour les populations concernées.

En outre, fruit d'un partenariat avec la France, une Académie internationale de lutte contre le terrorisme est officiellement installée à Jacqueville depuis le 10 juin 2021, date de son inauguration, et poursuit son opérationnalisation. L'institution, dont la vocation est de renforcer les capacités des pays africains dans la lutte contre le terrorisme et de créer une communauté et une culture du contre-terrorisme en Afrique, a accueilli, du 20 au 28 février 2022, l'édition annuelle du Flintlock, exercice militaire multinational en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire est également un participant actif de l'Initiative d'Accra, qui vise essentiellement à des partages d'informations et de renseignements et à des conduites d'opérations militaires transfrontalières conjointes entre les États membres, dans l'optique de prévenir l'extrémisme violent et de lutter contre la criminalité transnationale.

Au titre de la coopération avec l'ONU, mon pays a adhéré, depuis 2021, au Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. En outre, dans le cadre du Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme, la Côte d'Ivoire a participé, le 23 mai 2022, à un atelier de renforcement de l'application sans délai des mesures de gel des avoirs du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Au cours de cette année, mon pays a pris part à deux événements importants de

renforcement des capacités. Il s'agit de l'exercice de simulation « Lutetia » sur la détection radiologique et nucléaire, organisé du 14 au 16 mars à Paris, en application du Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les armes de destruction massive et les armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ; et de l'atelier régional sur les bonnes pratiques en matière de sécurité et de gestion des frontières pour renforcer la coordination et les capacités de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée qui lui est associée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, tenu du 15 au 19 mai à Rome, en Italie.

En conclusion, la Côte d'Ivoire voudrait réitérer sa ferme volonté de poursuivre ces efforts visant à l'application concrète et intégrale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en cohérence avec son inaltérable engagement en faveur de la lutte internationale contre ce phénomène.

M. Croker (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les cofacilitateurs du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Canada et la Tunisie, du professionnalisme, de la patience et du discernement dont ils ont fait preuve en faisant avancer ces efforts importants de manière inclusive. Par la Stratégie que nous avons adoptée ce matin (résolution 77/298) (voir A/77/PV.80), les États Membres sont convenus de la menace que le terrorisme fait peser sur la vie des populations dans le monde entier et sur le fonctionnement pacifique de nos sociétés. Nous nous sommes mis d'accord sur l'impératif moral de faire face à cette menace ensemble. Aussi nous félicitons-nous que l'examen de la Stratégie ait à nouveau été adopté par consensus. Nous devons mettre à profit les trois années qui nous séparent du prochain examen pour dialoguer, écouter et instaurer la confiance afin que ce consensus important puisse perdurer à l'avenir. Quelle est donc la prochaine étape ?

Premièrement, comme l'ont montré nos discussions au cours des dernières semaines, la menace terroriste continue d'évoluer et d'exister. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan a démontré sa capacité de mener des attaques de grande envergure à l'intérieur de l'Afghanistan et d'utiliser ce pays comme base pour encourager des attaques dans la région et au-delà. Les groupes affiliés à Daech se multiplient partout dans le monde. Les terroristes exploitent les technologies nouvelles et naissantes, telles que les systèmes de drone aérien. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec d'autres

États Membres sur des sujets de préoccupation communs et sur la manière dont nous pouvons les aborder.

Deuxièmement, les décisions que nous prenons quant au type de société dans laquelle nous voulons vivre sont au cœur de notre lutte contre le terrorisme. Il est essentiel que dans tous nos efforts de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, nous protégeons et promouvions les droits humains et les libertés fondamentales, qui sont le socle de nos sociétés. Ces valeurs, ainsi que la promotion de l'égalité des genres, forment la clef de voûte de l'ONU et de ses fondements. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et les entités du Pacte mondial pour veiller à ce que ces questions soient intégrées dans leurs travaux d'une manière globale et efficace.

Troisièmement, une lutte efficace contre le terrorisme nécessite davantage que la coopération des gouvernements ; elle nécessite une approche mobilisant l'ensemble de la société. Nous devons établir des partenariats efficaces avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Le Royaume-Uni se félicite des efforts que continuent de déployer les entités des Nations Unies pour associer la société civile à la lutte contre le terrorisme, et notamment des travaux des cofacilitateurs visant à associer la société civile au huitième processus d'examen. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler ensemble pour renforcer ces efforts.

Pour terminer, nous félicitons à nouveau les cofacilitateurs et leurs équipes de la façon dont ils ont dirigé ce processus. Le Royaume-Uni attend avec intérêt de travailler avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres organismes compétents en vue de la mise en œuvre de la Stratégie. Je m'engage à ce que le Royaume-Uni continue d'appuyer activement la lutte contre le terrorisme.

M. Khaddour (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies (voir A/77/PV.80). Nous espérons que le huitième processus d'examen et la résolution 77/298, que nous avons adoptée par consensus, nous aideront à répondre de la manière la plus efficace qui soit à la menace du terrorisme et à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'autres instruments internationaux de lutte contre le terrorisme.

Je tiens à remercier les Représentants permanents de la Tunisie et du Canada d'avoir déployé des efforts pour faciliter le huitième processus d'examen et d'avoir dirigé

avec succès les négociations sur le projet de résolution. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui comprend un certain nombre d'ajouts importants qui tiennent compte des faits nouveaux et des problèmes apparus depuis le septième examen de la Stratégie.

Notre délégation a pris part aux négociations dans un esprit positif, sur la base de l'engagement ferme de mon pays à faire face à la menace terroriste. Nous sommes convaincus que tous les États Membres doivent pleinement appliquer la Stratégie et s'engager véritablement à respecter ce que nous sommes convenus de faire afin d'obtenir des résultats concrets et prendre des mesures tangibles et efficaces pour lutter contre ce phénomène dangereux, qui menace la paix et la sécurité internationales, et pour l'enrayer.

Les défis auxquels nous sommes confrontés restent considérables et très graves. La persistance du phénomène des combattants terroristes étrangers, leurs mouvements et leur présence dans diverses régions du monde nous poussent à nous demander dans quelle mesure certains Gouvernements d'États Membres de l'ONU respectent leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme. Nous exigeons que des comptes soient demandés à ces États Membres pour leur rôle dans la propagation du terrorisme, un phénomène qui résulte en grande partie du chaos et des conflits armés que ces mêmes États ont contribué à provoquer, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale.

Ces États ont violé les normes impératives du droit international. Ils se sont ingérés de manière flagrante dans les affaires intérieures d'autres États dans le but de les déstabiliser. Ils ont incité à la violence, à la désobéissance armée et aux affrontements intercommunautaires. Ils ont encouragé l'extrémisme et les discours de haine au sein de ces sociétés, et ont cherché à intervenir directement par la force militaire sous prétexte de lutter contre le terrorisme qu'ils ont eux-mêmes créé.

Voilà qui est bien paradoxal. Lorsqu'un certain État s'est acquitté de son devoir de lutter contre le terrorisme, ces États se sont empressés de l'accuser de violations des droits humains et du droit international humanitaire, alors même que les violations qu'ils ont commises et qu'ils continuent de commettre sous prétexte de lutter contre le terrorisme – terrorisme qu'ils ont eux-mêmes créé – constituent les crimes les plus odieux et les plus graves de l'histoire contemporaine.

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé en Afghanistan, en Iraq, en Libye et dans mon pays, la Syrie,

qui ne sera pas le dernier. Les destructions, les massacres, le bombardement de villes et de villages entiers, réduits en cendres, comme ce fut le cas de la ville de Raqqa ; tout cela s'est fait sous le couvert de coalitions internationales, en dehors du cadre de la légitimité internationale et du Conseil de sécurité. La question de la responsabilité pour les crimes et les violations perpétrés à la suite de ces attaques brutales n'a même pas été soulevée.

Le huitième examen de la Stratégie dont il est question aujourd'hui réaffirme que la responsabilité de la lutte contre le terrorisme incombe à l'État concerné. Il précise que le rôle de la communauté internationale doit se limiter à soutenir les efforts déployés par l'État concerné, ce qui signifie que la lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États ou pour employer la force en dehors du cadre de la légitimité internationale, ou encore pour bafouer les normes impératives du droit international.

Aujourd'hui, plus de quatre ans après avoir affirmé que Daech avait été vaincu, l'Administration américaine nous présente de nouveaux concepts et des interprétations déformées des dispositions du droit international, par lesquels elle cherche à justifier sa présence militaire condamnée et illégale dans le nord-est de la République arabe syrienne, en affirmant que la menace de Daech persiste dans cette région, bien qu'elle prétende l'avoir vaincue il y a quatre ans.

Je tiens à souligner à cet égard que nous avons adressé au Secrétaire général et aux présidences du Conseil de sécurité de nombreuses lettres officielles contenant des renseignements et des statistiques sur les dommages subis par les civils syriens, les installations économiques, les infrastructures, les puits et les raffineries de pétrole ainsi que les champs de gaz du pays en raison de la présence illégale et injustifiée des États-Unis dans le nord-est de la République arabe syrienne. Ces lettres contenaient des informations sur les violations répétées de la souveraineté syrienne et l'appui apporté par les États-Unis aux groupes sécessionnistes, qui sème le chaos et permet à l'extrémisme et au terrorisme de s'implanter dans la région sous le prétexte de la lutte antiterroriste.

Ma délégation demande de nouveau qu'il soit mis fin à cette intervention militaire flagrante, qui constitue une violation des règles les plus élémentaires de la légitimité internationale, puisqu'elle se déroule sans le consentement de l'État concerné.

Dans son rapport, le Secrétaire général a évoqué la nécessité de remédier rapidement à la situation des

dizaines de milliers de personnes et des membres de leurs familles, dont la plupart sont des femmes et des enfants, détenus dans le nord-est de la République arabe syrienne, et dont certains sont soupçonnés d'avoir des liens avec des groupes terroristes. Je tiens à souligner que le principal obstacle au règlement de cette question est le fait que les États-Unis retiennent ces personnes et leurs familles comme otages ou comme prétextes et piètres excuses pour justifier leur présence militaire condamnée, rejetée et illégale. L'objectif des États-Unis est de perpétuer cette crise, au mépris de ses répercussions humanitaires potentiellement désastreuses ou du risque de créer, au fil du temps, de nouvelles générations de terroristes au sein de ces familles, qui sont détenues dans des camps et des centres de détention gérés et supervisés par les forces américaines illégalement présentes dans cette région et par des milices sécessionnistes soutenues par les États-Unis eux-mêmes. Cela empêche le Gouvernement syrien de s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre le terrorisme sur son territoire et de régler cette question une fois pour toutes.

La meilleure solution à ce problème est de démanteler rapidement ces camps et ces centres de détention et de renvoyer ces personnes et les membres de leur famille dans leur pays d'origine, selon un calendrier précis, et de mettre fin au chaos et aux tensions résultant de la présence illégale des États-Unis, qui est l'une des causes de la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent.

La solution est d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour lutter contre le terrorisme et rétablir la sécurité et la stabilité sur l'ensemble de son territoire afin d'assurer sa souveraineté et son intégrité territoriale et de mettre fin aux mesures coercitives unilatérales qui exacerbent le désespoir et les souffrances du peuple syrien et qui réduisent considérablement la capacité du Gouvernement syrien à s'attaquer au phénomène du terrorisme.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'Union européenne (voir A/77/PV.80), et nous voudrions ajouter quelques observations à titre national.

Premièrement, le Portugal salue l'adoption consensuelle du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298), et remercie les cofacilitateurs – le Canada et la Tunisie – des efforts inlassables qu'ils ont déployés dans le cadre de ce processus de négociation.

Le terrorisme est une menace croissante pour les valeurs de notre société. La propagation de ce fléau continue de mettre en péril nos institutions politiques, la sécurité mondiale et la paix internationale.

Aujourd'hui, l'adoption par consensus de la résolution relative au huitième examen de la Stratégie témoigne de l'engagement des 193 États Membres à lutter contre le terrorisme. Il faut y voir un signe positif, en particulier à un moment où le multilatéralisme et la coopération internationale se heurtent à de graves difficultés.

Si nous nous félicitons vivement de ce consensus et du fait qu'il n'y a pas eu de recul majeur par rapport au texte précédemment adopté, nous regrettons le manque de volonté d'aller plus loin et d'être plus ambitieux dans des domaines clefs tels que la participation de la société civile et l'égalité des genres.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent exige une coopération globale, multidimensionnelle et collective aux niveaux mondial, régional et national. Nous sommes par conséquent déterminés à lutter contre le terrorisme grâce à la coopération internationale et à la mise en œuvre de mesures antiterroristes, y compris les quatre piliers de la Stratégie mondiale. Au vu de ces progrès, nous voudrions souligner que le Portugal est partie à l'ensemble des 19 instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention du terrorisme.

En mai, le Portugal a également adopté une nouvelle stratégie nationale révisée de lutte contre le terrorisme afin de renforcer ses mécanismes internes de prévention et de lutte contre ce phénomène. C'est aussi la preuve de notre volonté de mettre pleinement en œuvre les quatre piliers de la Stratégie mondiale, notamment le deuxième pilier, qui porte sur les mesures de prévention.

Cette menace en constante évolution ne peut être écartée qu'au moyen d'une action collective et de solutions multilatérales inclusives, dans le plein respect des droits humains et de l'état de droit. Il est en outre essentiel de garder à l'esprit la nécessité de faire participer la société civile, les jeunes, les femmes et les chefs religieux à cette entreprise, dont la responsabilité incombe à chacun et chacune d'entre nous.

M. Mikhaylov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions avant tout remercier le Bureau de lutte contre le terrorisme et M. Voronkov lui-même de l'excellente préparation de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, ainsi que de l'aide apportée aux délégations dans l'organisation de

manifestations spéciales au cours de la Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'ONU, notamment en ce qui concerne la coopération avec les organisations internationales et régionales.

La Conférence et les manifestations organisées en marge de celle-ci constituent une tribune essentielle pour présenter les approches nationales en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. Nous avons écouté avec intérêt les expériences des autres États et partagé les nôtres. Notre pays a une grande expérience de la lutte contre les menaces terroristes. Sur cette base, nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux qui soutiennent une coopération véritablement égale dans ce domaine, que ce soit au niveau bilatéral, régional ou universel.

L'ONU joue un rôle déterminant dans la coordination des efforts nationaux déployés par les États pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, nous voudrions nous pencher plus particulièrement sur le dernier examen en date de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

La délégation russe remercie tous les participants à l'examen de leur approche constructive des négociations et de leur volonté de rechercher un compromis. C'est principalement grâce à cela que nous avons pu préserver le consensus sur la résolution, que nous jugeons extrêmement importante dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au sein de l'ONU.

La résolution 77/298, adoptée à l'issue de l'examen, fait fond sur les résultats obtenus lors des cycles d'examen précédents et témoigne du fragile équilibre obtenu entre les intérêts de chacun. Dans le même temps, il importe de continuer d'examiner toute une série de questions qui sont directement liées à une plus grande efficacité dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment des mesures coercitives unilatérales, ainsi que des restrictions, motivées par des considérations politiques, à la participation des États aux instances internationales et régionales de lutte contre le terrorisme.

Ces mesures ne sont pas fondées sur le droit international et nuisent gravement à l'efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme. Elles entravent la coopération internationale dans ce domaine et portent atteinte à l'ensemble du dispositif international de lutte contre le terrorisme.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation du nombre d'attaques terroristes fondées sur le racisme et d'autres formes d'intolérance ou perpétrées au nom de religions ou de croyances dans les pays occidentaux. À

cet égard, nous croyons qu'il importe d'accorder une plus grande attention à la lutte contre les manifestations de néonazisme et de nationalisme agressif, ainsi qu'à l'inadmissibilité de la discrimination fondée sur la nationalité et des incitations à la violence qui y sont associées.

De plus, nous devons nous pencher sur la question de la lutte contre la propagation de l'idéologie terroriste et extrémiste, notamment dans le contexte des auto-censures par les médias et les personnalités publiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Malheureusement, des exemples regrettables ont été observés récemment, même parmi des représentants de haut rang à l'ONU, qui ont eu l'audace de faire des déclarations revenant essentiellement à justifier des attaques terroristes.

Il faut combattre toutes les manifestations de l'extrémisme, et pas seulement ses aspects violents. À cet effet, nous estimons que l'expérience de l'Organisation de Shanghai pour la coopération est utile, de même que sa convention sur la lutte contre l'extrémisme. Cette convention est un instrument complet et unique en son genre qui est ouvert à la signature d'autres États. Il importe de renforcer la coopération dans ce domaine, notamment en tirant parti de l'expérience unique de l'Organisation. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2686 (2023) sur les valeurs de la fraternité humaine pour la promotion et la pérennisation de la paix. Nous estimons important que le texte reconnaisse l'influence négative de l'extrémisme dans son ensemble.

Plusieurs délégations n'ont pas hésité, encore une fois, à se servir à mauvais escient de la question à l'examen pour lancer toute une série d'accusations politisées, infondées et tout simplement absurdes à notre endroit. Leur désir obsessionnel de discuter de la question ukrainienne dans toutes les instances frise le manque de respect à l'égard des autres participants et de leurs priorités, leurs approches et leurs problèmes. À écouter Kiev et ses partisans, on pourrait croire qu'il n'y a pas d'autres problèmes dans le monde que la situation en Ukraine.

Et puisque que nous parlons de l'Ukraine dans le contexte du terrorisme, nous tenons à signaler ce qui suit. Le régime de Kiev utilise des méthodes clairement terroristes contre la Russie et ses citoyens. Nous parlons ici d'assassinats et de tentatives d'assassinat de journalistes et de personnalités publiques au moyen d'engins explosifs. Un autre exemple du même ordre est l'attentat perpétré à l'aide d'un camion rempli d'explosifs sur le pont de Crimée et bien d'autres actions ouvertement terroristes. S'agissant de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, nous tenons à souligner que c'est Kiev qui, depuis l'été

2022, a systématiquement et délibérément mené des frappes multiples contre le barrage de Kakhovka à l'aide d'armes lourdes. Dans ce contexte, les tentatives visant à accuser la Russie d'avoir soi-disant fait sauter ce barrage sont particulièrement cyniques.

M. Abdul Rahman (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/77/PV.80). Nous voudrions en outre remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/77/718.

La Malaisie se félicite de l'adoption par consensus, ce matin, de la résolution 77/298 sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions les cofacilitateurs, les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie, des efforts qu'ils ont déployés dans la conduite de l'examen, ainsi que toutes les délégations de leur contribution au processus.

Dix-sept ans après l'adoption de la Stratégie, en 2006, des examens périodiques ont contribué à garantir que nous disposions d'une feuille de route et d'un plan d'action communs et souples pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Nous avons certes réussi une fois encore à adopter ce texte sans le mettre aux voix, mais ce ne fut pas chose aisée. Comme d'autres l'ont fait observer, la perspective de devoir adopter cette résolution par un vote devient de plus en plus probable à chaque examen. Il est plus important que jamais de continuer à galvaniser notre volonté collective et politique à l'appui de la Stratégie et d'envoyer un message fort au sujet de notre unité dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

La Malaisie condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ces actes odieux ne font que coûter la vie à des innocents et entraîner la destruction du tissu socioéconomique des communautés touchées. Il importe que nous bâtissions des institutions antiterroristes efficaces et résilientes face à l'évolution du paysage du terrorisme mondial.

La lutte contre cette menace sans frontière nécessite une coopération renforcée qui passe par des plateformes régionales et multilatérales et suppose notamment d'intensifier l'échange d'informations, de mettre en commun les compétences et d'améliorer les mécanismes de contre-propagande. En tant qu'État partie à 11 des 19 instruments de lutte contre le terrorisme et partie à la Convention de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme, la Malaisie

a consolidé son cadre juridique national et rehaussé sa coopération bilatérale et multilatérale avec les forces de l'ordre internationales dans le cadre des enquêtes et des poursuites visant des terroristes présumés.

Nos décideurs et nos forces de maintien de l'ordre prêtent également la plus grande attention à la menace du détournement du numérique, en particulier Internet et les médias sociaux, par des groupes terroristes pour inciter au terrorisme, radicaliser, recruter, ainsi que pour financer et perpétrer des actes de terrorisme.

La Malaisie est déterminée à faire pièce aux menaces du terrorisme par des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant toute la société. Notre action antiterroriste reste principalement axée sur des mesures préventives et prescriptives, qui consistent, entre autres, à contrer les discours des terroristes et des extrémistes, à mener des programmes de déradicalisation, à réadapter et réintégrer les ex-combattants terroristes étrangers et à encourager des opinions religieuses modérées, en particulier chez les jeunes et au sein des autres groupes vulnérables.

Cette stratégie qui repose sur une approche douce est conforme à la vision d'une Malaisie civile (*madani*) portée par le Premier Ministre malaisien, qui insiste sur la compassion, l'humanité et des valeurs telles que l'équité, le respect et une gouvernance juste et efficace. Cette vision forme également la base du plan d'action national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, dont le lancement interviendra sous peu.

Fondé sur quatre piliers, à savoir la prévention, la répression, la réhabilitation et le renforcement, le plan d'action national met l'accent sur les rôles divers que les différentes parties prenantes peuvent jouer, les stratégies qu'elles peuvent adopter et les initiatives qu'elles peuvent mettre en œuvre pour que la Malaisie soit à même de contenir pleinement les menaces associées aux idéologies extrémistes violentes et d'y faire échec. Le plan d'action national constitue la principale orientation pour la coordination des rôles, des stratégies et des initiatives concrètes des différents acteurs, dont le Gouvernement, le secteur privé, les médias, le secteur éducatif et les groupes communautaires.

Pays multiculturel, multiracial et multireligieux, la Malaisie est fermement convaincue que la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance entre les religions, les cultures et les peuples sont essentiels pour cultiver l'unité et l'harmonie et ainsi endiguer la propagation de l'idéologie extrémiste violente en Malaisie. Nous soulignons que

le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ne peuvent ni ne doivent être associés à quelque religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique que ce soit.

La Malaisie réaffirme son appui à la Stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies et reste déterminée à combattre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, en vue de parvenir à la paix et à l'harmonie dans le monde entier.

M. Kayalar (Türkiye) (*parle en anglais*) : La Türkiye se rallie à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/77/PV.80).

Je voudrais faire les observations ci-après à titre national.

Tout d'abord, nous nous félicitons de l'adoption de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Malgré certaines lacunes dans le texte final, l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/298 est une réalisation d'importance qui réaffirme l'engagement et la détermination des États Membres à prévenir et à combattre le terrorisme.

Nous remercions les cofacilitateurs, le Représentant permanent de la Tunisie, M. Ladeb, et le Représentant permanent du Canada, M. Rae, de leur leadership et de leurs efforts tout au long de ce processus, ainsi que leurs équipes. Ce n'est pas chose facile que de réunir un consensus entre 193 États Membres dont les situations géographiques et les contextes politiques, sociaux et économiques diffèrent et qui ont des préoccupations et des sensibilités divergentes.

Je représente un pays qui a subi toutes les formes de terrorisme au fil des décennies et qui a perdu des centaines de milliers de ses citoyens civils à cause de ce fléau. C'est pourquoi nous savons d'expérience que le terrorisme est l'une des plus graves violations des droits humains, et qu'il porte préjudice à l'exercice des libertés et des droits fondamentaux.

Tous les actes de terrorisme sont injustifiés, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs. Le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à quelque religion, civilisation, nationalité ou groupe ethnique que ce soit. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous constatons avec une vive préoccupation que les groupes terroristes du monde entier élargissent leurs réseaux, renforcent leurs capacités et s'adaptent aux

nouvelles technologies. L'extrémisme violent d'extrême-droite, alimenté par l'islamophobie, la suprématie blanche, les discours de haine, le racisme et la xénophobie, gagne également du terrain. Les tensions régionales et sectaires, l'intolérance et la faiblesse des structures publiques font le lit des discours terroristes et du radicalisme.

Dans ce cadre, la Türkiye continue de défendre ardemment la nécessité de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous sommes à l'avant-garde du combat contre les organisations terroristes, si variées que soient leurs idéologies, telles que Daech, Al-Qaida, le Parti des travailleurs du Kurdistan/Parti de l'Union démocratique, ou encore l'organisation terroriste fethullahiste, et cela depuis des années. Ces groupes et d'autres opèrent par-delà les frontières nationales, gérant des camps d'entraînement, acquérant des ressources financières et utilisant des médias spécialement créés pour diffuser leur propagande et glorifier leurs actes vicieux à l'étranger.

Malheureusement, certains auteurs d'attaques terroristes, leurs complices et ceux qui les financent parviennent à échapper à la justice et vont et viennent à leur guise. Or, la réussite des efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme repose sur notre mobilisation collective afin de priver les terroristes de tout sanctuaire.

La communauté internationale ne doit pas tolérer que des groupes terroristes abusent des droits et des libertés ou exploitent le système de l'asile. En outre, on ne saurait faire de différence entre les organisations terroristes. Embaucher une organisation terroriste pour en combattre une autre est une grave erreur. Il s'agit d'une démarche contre-productive qui aura nécessairement un effet boomerang.

Il ne faut pas négliger la menace que représentent toujours les combattants terroristes étrangers. Les solutions provisoires et mal fondées en droit pour empêcher le retour de ces combattants ne permettront pas de régler ce problème épineux. La responsabilité de leur prétendue détention ne doit pas être laissée à d'autres groupes terroristes.

La lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent est également au cœur de notre approche visant à lutter efficacement contre le terrorisme sous tous ses aspects. Par conséquent, en tant que membre du Groupe d'action financière (GAFI), la Türkiye prend actuellement les mesures nécessaires en ce qui concerne le plan d'action présenté par le Groupe. Nous sommes déterminés à obtenir un meilleur respect des normes du GAFI.

Nous prenons également des mesures immédiates pour appliquer les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité, et nous tenons à souligner que le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme ne peut et ne doit pas être négligé.

Pour conclure, je tiens à souligner qu'il est essentiel de respecter les droits humains et l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme pour vaincre le terrorisme. Il est tout aussi important de défendre et de protéger les droits des victimes du terrorisme, car il s'agit d'un impératif dans cette lutte.

M. Charmakar (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé le présent débat sur ce point important de l'ordre du jour.

Le Népal se félicite de l'adoption de la résolution 77/298 sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Je remercie les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie pour leur leadership et leurs efforts louables en tant que cofacilitateurs de cette résolution.

Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports (A/77/266 et A/77/718) sur ce point de l'ordre du jour.

Le terrorisme reste une menace mondiale persistante qui compromet non seulement la paix et la sécurité internationales, mais aussi la réalisation des objectifs de développement durable. Aucun pays n'en est à l'abri, et aucun pays ne peut y faire face seul.

Ces dernières années, le paysage du terrorisme mondial a considérablement changé. De graves inquiétudes subsistent quant à l'utilisation abusive que pourraient faire les groupes terroristes des technologies les plus récentes et les plus sophistiquées, notamment les drones, les systèmes autonomes et téléguidés, les monnaies numériques et les méthodes de paiement.

Les médias sociaux ont été utilisés à mauvais escient pour répandre l'intolérance religieuse et exacerber les sentiments anti-immigration et racistes.

Les attaques terroristes ciblées contre les institutions multilatérales, y compris les soldats de la paix des Nations Unies, ont sapé les principes et les valeurs mêmes de la coopération internationale, de la diplomatie et des efforts humanitaires.

Les nouvelles formes de terrorisme mettent à rude épreuve les capacités et les ressources limitées des pays en développement, qui continuent parallèlement de lutter contre les conséquences des conflits, des changements

climatiques et de la détresse économique. Compte tenu de cette situation, nous devons faire preuve d'une volonté ferme dans la lutte contre le terrorisme et ses facteurs sous-jacents, notamment la pauvreté, les changements climatiques et les violations des droits humains.

Depuis qu'elle a été adoptée pour la première fois en 2006, la Stratégie continue de jouer un rôle crucial dans le renforcement de la coopération nationale, régionale et internationale visant à prévenir et combattre le terrorisme. Le consensus sur l'adoption de la Stratégie actuelle montre que nous faisons front commun dans la lutte contre la menace que représente le terrorisme. Nous devons consolider une réponse coordonnée fondée sur les quatre piliers de la Stratégie afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée, les flux de financement illicites et le trafic d'êtres humains et de drogues.

Il faut fournir une aide financière et technique aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités. De même, une coopération étroite entre les services de contrôle aux frontières, les forces de l'ordre et les organes judiciaires reste essentielle.

Le Népal condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et l'objectif.

Inspirés par les enseignements du Bouddha, le Fils éclairé du Népal, nous n'avons eu de cesse de soutenir et de promouvoir l'harmonie, la paix, la compassion et la non-violence. Aucun groupe terroriste répertorié existe sur notre territoire. Nous sommes déterminés à ne permettre à aucun groupe terroriste d'utiliser notre territoire au détriment de quelque pays que ce soit.

Partie à sept instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, le Népal s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu de ceux-ci. Dotés d'un solide cadre institutionnel et juridique de lutte contre le terrorisme, nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Le Népal collabore étroitement avec INTERPOL, et applique la liste relative aux sanctions de l'ONU en prenant immédiatement des mesures à cet effet.

Les sociétés ouvertes et inclusives fondées sur les valeurs d'égalité, d'harmonie, de tolérance et de justice sociale empêchent l'essor de l'extrémisme violent. Nous devons veiller au respect des droits humains, de la liberté d'expression et de l'état de droit dans notre quête d'édification de sociétés résilientes.

Nous appuyons les mesures prises à l'initiative de l'ONU pour aider les jeunes dans les domaines de l'éducation, du sport, de la santé mentale, de la psychologie et des sciences du comportement. Les apports du milieu universitaire, de la société civile et du secteur privé continuent de jouer un rôle important dans notre détermination commune à lutter contre le terrorisme. Il faut poursuivre l'adoption de solutions innovantes et le partage des meilleures pratiques.

Enfin, c'est en faisant front commun que nous pourrions brandir le bouclier de l'unité contre le terrorisme. Grâce à une coopération internationale solide, nous pourrions éradiquer le terrorisme et bâtir un monde plus sûr pour tous. Travaillons ensemble, partageons nos connaissances et bâtissons un avenir libéré de l'emprise de la terreur. Unissons-nous, agissons et éliminons le terrorisme.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies (voir A/77/PV.80).

Nous saluons le rôle important qu'ont joué les Représentants permanents du Canada et de la Tunisie en tant que cofacilitateurs pour obtenir un consensus sur la résolution 77/298, relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et nous saluons les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'examen effectué par l'Assemblée générale et l'organisation d'activités pendant la Semaine de la lutte contre le terrorisme.

Le terrorisme reste une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/77/266), Daech, Al-Qaïda et les organisations terroristes qui leur sont affiliées continuent de poser des menaces. Certains groupes terroristes actifs au Moyen-Orient continuent de se développer et de s'étendre en Afrique et en Asie, en collusion avec des groupes terroristes locaux, ce qui constitue une grave menace.

Les causes du terrorisme se sont diversifiées, et les causes profondes de ce phénomène s'ont pas été traitées efficacement. Face à la complexité et à la gravité de la situation en matière de lutte contre le terrorisme, il est urgent de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. La Chine soutient l'ONU dans le rôle central de coordination qu'elle joue pour définir la bonne orientation, identifier les vrais problèmes, coordonner les initiatives et adopter une approche multidimensionnelle

en vue de promouvoir les synergies au sein de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, afin que notre monde soit plus sûr et que les peuples de tous les pays puissent jouir d'une vie plus paisible.

Premièrement, la lutte contre le terrorisme ne doit pas se limiter à des discours, mais doit se traduire par une volonté politique et des actes concrets. Il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes. Il faut éviter la politique du deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme, et encore moins une approche sélective qui se concentre uniquement sur la lutte contre les organisations terroristes qui représentent un danger pour soi-même, tout en fermant les yeux sur les organisations terroristes qui nuisent à d'autres pays, voire en les excusant ou en les utilisant comme un outil d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays.

Deuxièmement, la riposte à la menace terroriste ne doit pas être superficielle, mais doit mettre l'accent sur l'élimination de ses causes profondes. Les guerres, les conflits et l'instabilité sur le plan de la sécurité alimentent les activités terroristes violentes et privent les populations d'un espace vital de base. Les liens entre les terroristes et des organisations criminelles transnationales exacerbent les menaces terroristes dans tous les domaines. Le terrorisme ne peut être éliminé uniquement au moyen d'une action militaire.

Les efforts de lutte contre le terrorisme doivent s'attaquer aussi bien aux manifestations qu'aux causes profondes du terrorisme en respectant le rôle de premier plan des pays concernés et au moyen d'une approche globale, qui passe notamment par l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, le respect de la diversité des civilisations et le renforcement de l'inclusion sociale.

Troisièmement, l'appui aux efforts de lutte contre le terrorisme déployés par les États Membres doit être axé sur le renforcement des capacités. Les pays en développement sont confrontés à un double défi, celui de l'insuffisance des capacités et des ressources en matière de lutte contre le terrorisme. Les ressources de l'ONU consacrées à la lutte contre le terrorisme doivent être orientées vers les pays qui sont à l'avant-garde de ces efforts.

Lorsqu'il s'agit d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme, l'accent doit être mis sur les domaines prioritaires recensés par les pays bénéficiaires, qui ne doivent pas se voir imposer les programmes et objectifs définis par les fournisseurs d'assistance. L'ONU doit renforcer la coordination des ressources extrabudgétaires consacrées à la lutte contre

le terrorisme afin que davantage de fonds soient affectés au renforcement des capacités législatives, judiciaires et répressives dans les pays en développement, et pour aider les pays à renforcer leur capacité globale à empêcher les mouvements transfrontières de terroristes et à lutter contre le cyberterrorisme, de sorte que l'aide en faveur de la lutte contre le terrorisme puisse produire des résultats tangibles.

La Chine espère que le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, qui se tiendra l'année prochaine sous l'égide de l'ONU, contribuera à renforcer le soutien de la communauté internationale aux efforts déployés en Afrique pour lutter contre le terrorisme.

Nous devons accorder une plus grande attention aux conditions de sécurité en Afghanistan. Des groupes terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, Al-Qaida et le Mouvement islamique du Turkestan oriental ne font pas seulement des ravages en Afghanistan, mais se sont également propagés en Chine et dans les pays d'Asie centrale, menaçant gravement la paix et la sécurité régionales. Toutes les parties doivent unir leurs efforts pour combattre les groupes terroristes inscrits sur la Liste du Conseil de sécurité et éviter que l'Afghanistan ne devienne un lieu de rassemblement pour toutes sortes d'organisations de ce type.

La Chine a toujours aidé les pays en développement, en particulier les pays africains, à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme par des voies bilatérales et multilatérales, notamment en appuyant les projets du Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres organismes compétents par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. Elle renforce également la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Nous sommes disposés à collaborer avec tous les pays pour concrétiser le concept de communauté de destin pour l'humanité ; pour lutter conjointement contre le terrorisme, ennemi public de la communauté internationale ; et pour continuer de contribuer utilement à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Mme Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et les membres du Bureau pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de la tenue de la Conférence de haut niveau réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres.

Nous nous réjouissons de l'organisation de cette conférence, car elle contribue à consolider l'objectif du Bureau de lutte contre le terrorisme de jouer un rôle de premier plan dans le cadre des mandats de l'Assemblée générale en matière de lutte contre le terrorisme et à renforcer la coordination entre les différentes entités qui composent l'Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dans le but d'assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

De même, nous félicitons les délégations canadienne et tunisienne d'avoir facilité le projet de résolution, et nous saluons l'adoption par consensus de la résolution d'ensemble sur le huitième examen de la Stratégie (résolution 77/298). Son adoption garantira la continuité des mesures concrètes que nous avons prises pour renforcer la capacité des États à faire face aux menaces terroristes.

Ma délégation a déclaré à plusieurs reprises que le terrorisme était un phénomène mondial, qu'il fallait l'attaquer à la racine. Tous les États sont vulnérables aux actes de terrorisme, qui représentent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Ils sapent la démocratie et créent une instabilité politique, empêchant le développement socioéconomique de nos populations, ainsi que la pleine jouissance de leurs droits humains.

Le Guatemala souligne la menace que peut représenter le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, un lien qui favorise l'utilisation illicite d'actifs financiers à des fins malveillantes. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que l'actuel cadre juridique international visant à empêcher la formation de ces liens est un outil précieux pour tous les États Membres, et nous réaffirmons donc notre appui résolu à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

En raison de sa situation géographique, la région de l'Amérique centrale, et mon pays en particulier, a été assaillie par des réseaux transnationaux qui favorisent la criminalité sous toutes ses formes, notamment le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres actifs, les assassinats, la traite des êtres humains et l'utilisation et le commerce aveugles et illicites d'armes.

Malgré les efforts considérables déployés par mon pays, nous continuons d'être victimes de réseaux internationaux qui dépassent nos capacités, car ils disposent

non seulement d'armes de gros calibre et d'autres types de matériel de guerre, mais aussi de moyens financiers illimités, ce qui ne fait qu'exacerber leurs comportements criminels.

Nous sommes donc préoccupés par le fait que les terroristes puissent tirer profit de la criminalité transnationale organisée, et nous insistons dès lors sur la nécessité de renforcer la coopération aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin de faire face plus efficacement à ce problème.

Pour terminer, le Guatemala renouvelle sa condamnation ferme et sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient le lieu, les auteurs et les motivations.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays tient à exprimer ses sincères remerciements et sa reconnaissance aux Représentants permanents du Canada, pays ami, et de la Tunisie, pays frère, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faciliter les négociations sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous exprimons également nos remerciements et notre reconnaissance au Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite, en tant que Coordonnateur de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), pour avoir facilité les discussions et les négociations au sein de l'OCI et avec d'autres groupes politiques et religieux. Dans ce contexte, la délégation de mon pays tient à exprimer son appui à la déclaration faite au nom de l'OCI (voir A/77/PV.80).

Nous souhaitons profiter de cet événement important pour souligner que le terrorisme représente une menace mondiale qui exige une réponse internationale concertée. Nul n'ignore la guerre acharnée que mène l'Iraq, au nom du monde entier, contre l'organisation terroriste Daech, en partenariat avec la coalition internationale, l'OTAN et les pays amis. Ce partenariat nous a permis de mettre à mal le terrorisme, de briser ses capacités et de tuer ses dirigeants.

Nos forces de sécurité continuent de lutter contre ce qu'il reste des membres de Daech et de ses cellules dormantes afin de les empêcher de mener des attaques, de trouver un refuge et d'accéder à des financements. Cependant, il importe de noter que Daech reste une menace permanente et cherche des occasions de s'attaquer aux civils et aux infrastructures et d'attaquer nos forces de sécurité pour prouver sa présence et stimuler ses combattants en Iraq, en Syrie et à l'étranger.

Mon pays accorde la priorité à de nombreuses questions liées à la lutte contre le terrorisme, comme indiqué dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, à savoir la prévention du financement du terrorisme, le retour des familles des combattants étrangers dans leur pays d'origine, la lutte contre les cyberdangers, le contrôle des frontières, la lutte contre la criminalité organisée liée au terrorisme, la prévention de l'accès des terroristes aux armes chimiques ou biologiques, la gestion de la communication stratégique et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que d'autres questions urgentes. Nous invitons la communauté internationale à renforcer la coopération dans tous ces domaines.

Dans ce contexte, la délégation de mon pays souhaite mettre l'accent sur un problème urgent et très important qui compromet la sécurité régionale et internationale dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, à savoir le camp de Hol. Ce camp syrien, situé à 13 kilomètres de la frontière iraquienne, abrite plus de 50 000 Iraquiens et Syriens et près de 10 000 prétendus migrants étrangers, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Ce camp constitue une menace directe contre la sécurité nationale iraquienne et celle de la région. Il y règne en effet un désordre social qui se traduit par une prédominance de la violence, de la criminalité et de l'extrémisme.

En ce qui concerne les familles iraqiennes vivant dans le camp de Hol, le Gouvernement iraquien a pris la décision courageuse de transférer un grand nombre d'entre elles en Iraq à des fins de réhabilitation et de réintégration. Nous appelons l'ONU à accroître son appui aux organisations iraqiennes qui s'occupent de cette question. Le Gouvernement iraquien a également rapatrié un nombre important de terroristes iraqiens qui avaient été détenus en Syrie, et la plupart d'entre eux ont été jugés.

Nous exhortons et encourageons tous les pays concernés à rapatrier leurs ressortissants du camp syrien de Hol afin que celui-ci puisse être fermé définitivement. Nous leur demandons également de s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne le rapatriement de leurs combattants terroristes et de leurs familles. Ces derniers doivent être renvoyés dans leur pays d'origine et répondre de leurs actes. Ils doivent également être réhabilités et réintégrés. Le Gouvernement de mon pays, à Bagdad, est en contact avec les ambassades des pays dont certains ressortissants, y compris des femmes, se trouvent en Iraq, afin qu'ils retournent dans leur pays d'origine.

Enfin, le Gouvernement de mon pays est déterminé à collaborer avec la communauté internationale pour vaincre Daech, rétablir la stabilité dans les zones libérées

et permettre le retour des personnes déplacées dans leur lieu d'origine. Les terroristes doivent répondre de leurs actes, et les victimes du terrorisme doivent obtenir réparation. Nous espérons poursuivre nos efforts pour assurer la sécurité et la stabilité de notre peuple et des peuples de la région et du monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La représentante de la République islamique d'Iran a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux orateurs et oratrices que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Rikhtegar (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction à la déclaration faite par la délégation du régime israélien.

Je n'ai pas l'intention de donner du poids à ces déclarations sans fondement en y apportant une réponse de fond. En effet, le régime israélien est la principale source d'instabilité au Moyen-Orient, et son existence même repose sur la terreur, la violence, la torture et le terrorisme. Son représentant a vainement tenté de

propager ses informations et de politiser le travail sérieux de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Le régime israélien soutient ouvertement le terrorisme dans la région et au-delà. Les autorités israéliennes ont reconnu sans la moindre ambiguïté l'implication du régime dans des actes terroristes criminels perpétrés contre des responsables, des scientifiques et des civils iraniens, ainsi que dans des opérations de sabotage menées contre les infrastructures nucléaires situées sur le sol iranien et utilisées à des fins pacifiques, et contre d'autres nations.

La République islamique d'Iran rejette et condamne catégoriquement les accusations infondées fabriquées de toutes pièces par la délégation du régime israélien, et rappelle que ce régime terroriste sans foi ni loi n'est pas en position de lancer des accusations sans fondement contre d'autres États Membres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants demain, 23 juin, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 17 h 55.